

RAPPORT ANNUEL
30.09.24

SICAV BLB

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	11
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 30.09.24	13
1.4 . BILAN GLOBALISE	18
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	19
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	20
1.6.1 . Résumé des règles	20
1.6.2 . Taux de change	21
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SICAV BLB AMERICAN EQUITIES	22
2.1 . RAPPORT DE GESTION	22
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	22
2.1.2 . Cotation en bourse	22
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	22
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	24
2.1.5 . Distributeurs	24
2.1.6 . Indice et benchmark	24
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	24
2.1.8 . Politique future	25
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	25
2.1.10 . Affectations des résultats	25
2.2 . BILAN	26
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	27
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	28
2.4.1 . Composition des actifs au 30.09.24	28
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	28
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	29
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	30
2.4.5 . Performances	30
2.4.6 . Frais	35
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	36
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SICAV BLB EUROPEAN EQUITIES	37
3.1 . RAPPORT DE GESTION	37
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	37
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	37
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	38
3.1.5 . Distributeurs	38
3.1.6 . Indice et benchmark	39
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	39
3.1.8 . Politique future	40
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	41
3.1.10 . Affectations des résultats	41
3.2 . BILAN	42
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	43
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	44
3.4.1 . Composition des actifs au 30.09.24	44
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	45
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	46
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	47
3.4.5 . Performances	47

3.4.6 . Frais	52
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	53

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Boulevard du Roi Albert II 37 – B-1030 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

13 décembre 2018

Conseil d'administration de la SICAV

Président

David Schmidt, Dirigeant effectif, Responsable de Succursale de Belgique, Banque de Luxembourg – Belgique.

Administrateurs

Vincent Willem, Deputy Head of Professional Banking Services, Banque de Luxembourg, à partir du 6 août 2024

Bernard Goffaux, Head of Tax, Banque de Luxembourg

Dirk Coveliers, Counsel, Avocat.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Vincent Willem, Deputy Head of Professional Banking Services, Banque de Luxembourg, à partir du 6 août 2024

Bernard Goffaux, Head of Tax, Banque de Luxembourg, à partir du 6 août 2024

Cédric Lenoble, Directeur, BLI - Banque de Luxembourg Investments, à partir du 6 août 2024

Nico Thill, Directeur, BLI - Banque de Luxembourg Investments, à partir du 6 août 2024

Type de gestion

BLI - Banque de Luxembourg Investments, ou « BLI », une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.479, soumise à la surveillance permanente de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été désignée comme société de gestion de l'OPCVM conformément à l'article 44, §1 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la « Société de gestion »).

Dénomination : BLI - Banque de Luxembourg Investments

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 16, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg

Conseil d'administration :

- Nicolas Buck, Chief Executive Officer, SEQVOIA S.A, Président du Conseil
- Gary Janaway, Administrateur indépendant
- Fanny Nosetti-Perrot, Chief Executive Officer, BLI - Banque de Luxembourg Investments
- Guy Wagner, Chief Investment Officer, BLI - Banque de Luxembourg Investments

Direction effective :

- Fanny Nosetti-Perrot, , Chief Executive Officer, BLI - Banque de Luxembourg Investments, à partir du 20/03/2024
- Cédric Lenoble, Chief Operating Officer & Chief Financial Officer, BLI - Banque de Luxembourg Investments
- Nico Thill, Deputy Chief Executive Officer, BLI - Banque de Luxembourg Investments
- Guy Wagner, Chief Investment Officer, BLI - Banque de Luxembourg Investments

Commissaire :

KPMG Luxembourg S.à.r.l., représentée par Monsieur Stanislas Chambourdon, 39, Avenue John F. Kennedy - L-1855 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg

Capital souscrit et libéré : 2.500.000 EUR entièrement libéré

Commissaire

Deloitte, Bedrijfsrevisoren BV / Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Tom Renders, Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J – B-1930 Zaventem

Promoteurs

Banque de Luxembourg S.A. 14, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg
Banque de Luxembourg – succursale de Belgique Chaussée de la Hulpe 120 – B-1000 Bruxelles

Dépositaire

Le fonds a désigné Belfius Banque S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, avec numéro d'entreprise 0403.201.185, en tant que banque dépositaire et agent payeur principal (le "Dépositaire") de la Sicav.

Gestion financière du portefeuille

BLI - Banque de Luxembourg Investments, 16, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch, succursale belge de la société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France (ci-après « CACEIS »). L'adresse de la succursale belge est 86 C Avenue du Port, boîte 320, 1000 Bruxelles. Par le biais d'un accord de délégation, BLI a délégué, à l'heure actuelle, les fonctions administratives d'agent de transfert, d'administration, de domiciliation et de teneur de registre à CACEIS.

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, succursale belge de la société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France (ci-après « CACEIS »). L'adresse de la succursale belge est 86 C Avenue du Port, boîte 320, 1000 Bruxelles.

Distributeurs

Banque de Luxembourg, 14, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg

Banque de Luxembourg – succursale de Belgique, Chaussée de la Hulpe 120 – B-1000 Bruxelles

BLI – Banque de Luxembourg Investments, 16, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg

Liste des compartiments et des classe(s) d'action

BLB European Equities

classe I (DIS), classe M (DIS), classe P (DIS), classe R (DIS) exprimée en EUR

BLB American Equities

classe I (DIS), classe M (DIS), classe P (DIS), classe R (DIS) exprimée en USD

Classe R : classe de base sans critère de distinction. Elle est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.

Classe I : classe réservée aux investisseurs professionnels visés par l'article 5, §3 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, qui confirment investir pour leur compte propre ou pour le compte d'un autre investisseur répondant à la définition de l'article précité.

Sont exclues de l'accès aux actions de la classe « I », les personnes physiques et indépendamment du fait si ces personnes physiques investissent dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un mandat de conseil conclu avec un établissement de crédit ou un autre professionnel du secteur financier.

Cette classe se caractérise par une structure de frais plus basse que celle de la classe « R ».

Classe M : classe d'action réservée aux investisseurs qui

(i) se qualifient comme investisseur éligible à la classe d'action institutionnelle ayant une référence « I » ;

ou

(ii) se qualifient comme établissement de crédit ou entreprise d'investissement et qui confirment

1. investir directement ou indirectement pour compte de tiers dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire que ces tiers ont confié à un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement ; et/ou
2. investir directement ou indirectement pour compte de tiers qui bénéficient d'un mandat de conseil rémunéré ou sans rétrocession que ces tiers ont confié à un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement.

Cette classe se caractérise par une structure de frais plus basse que celle de la classe « R ».

Classe P : classe d'action réservée aux investisseurs répondant à la définition de la classe « I » et dont la souscription initiale minimale est de EUR 10.000.000.

Cette classe se caractérise par une structure de frais plus basse que celle de la classe « R ».

La Société de Gestion procédera à des contrôles réguliers sur les actionnaires des classes « I », « M » et « P », à la fois lors de souscriptions d'actions dans l'une de ces classes d'actions, mais également de manière périodique afin de vérifier que les actionnaires respectent les conditions d'accès à l'une de ces classes d'actions.

S'il s'avère que des actions de classes « I », « M » ou « P » sont détenues par des investisseurs non autorisés, le conseil d'administration procédera à la conversion, sans frais, desdites actions en actions de la classe « R ».

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV à compartiments multiples ayant opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et soumise, pour son fonctionnement et ses investissements, à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances. Dans les relations des investisseurs entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'aux avoirs et au rendement du compartiment dans lequel il a investi. Les engagements contractés au titre d'un compartiment ne sont couverts que par les actifs du même compartiment.

Sources d'information

Sur simple demande, le prospectus, le document d'informations clés, les statuts et les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement, avant ou après la souscription des parts, auprès de la Société de Gestion ou au siège social de la Sicav.

Les derniers rapports annuel et semestriel sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion.

Pour les données sur les mesures prises pour effectuer les paiements aux participants, le rachat ou le remboursement de parts, ainsi que la diffusion d'informations sur la Sicav : les institutions prestataires du service financier peuvent être contactées.

Les performances historiques, calculées conformément aux règles fixées dans la partie II de la section I de l'annexe B de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE, est disponible dans le dernier rapport annuel. Il s'agit de chiffres du passé qui ne sont pas un indicateur de rendements futurs.

Point de contact auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues, le cas échéant

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues chaque jour ouvrable bancaire, pendant les heures de bureau, auprès de :

BLI – Banque de Luxembourg Investments, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 16 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le troisième mardi du mois de décembre de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale a lieu le jour bancaire ouvrable suivant à la même heure.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la convocation, les assemblées générales ont lieu au siège de la Société. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires. Des assemblées générales des actionnaires d'un (ou plusieurs) compartiment(s) déterminé(s) peuvent également être tenues. Ces assemblées représentent uniquement les actionnaires de ce(s) compartiment(s).

Autorité compétente

Autorité des services et marchés financiers (« FSMA »), Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Les risques auxquels est exposée la société diffèrent en fonction de la politique d'investissement. Vous trouverez ci-après un tableau qui reprend les principaux risques.

L'appréciation du profil de risque de la société est basée sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers qui peut être consultée sur le site internet www.beama.be.

Type de risque	Définition concise du risque	BLB American Equities	BLB European Equities
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	Faible	Faible
Risque de dénouement	Risque que le dénouement par un système de paiement n'ait pas lieu comme prévu, parce que le paiement ou la livraison par une contrepartie n'a pas lieu ou n'est pas effectué conformément aux conditions initiales	Faible	Aucun

Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du compartiment à se conformer à tout moment à ses obligations de racheter les parts des investisseurs à leur demande	Faible	Aucun
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains facteurs externes, comme le régime fiscal	Moyen	Moyen
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur certains marchés	Moyen	Moyen
Risque de change	Risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change	Elevé	Faible
Risque de performance	Risque pesant sur la performance lié à la volatilité de la valeur nette d'inventaire. Celle-ci est élevée en raison de la composition du portefeuille, comprenant également des produits et instruments dérivés	Elevé	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital dans le sens où la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque pour l'investisseur d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres. De ce fait l'investissement pourrait ne pas lui être intégralement restitué	Elevé	Elevé
Risque de marché	Risque de déclin des marchés sur lesquels se négocie une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille	Elevé	Elevé
Risque de durabilité	Risque lié à la survenance d'un évènement dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.	Moyen	Moyen

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il ne fait pas l'objet d'une protection. Il peut donc ne pas lui être intégralement restitué. Il est donc susceptible de subir une perte.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement particulier n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance particulière n'a été relevée qui serait susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Politique de rémunération

Au niveau de la Sicav, les administrateurs et les dirigeants effectifs de la Sicav ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leur mandat, à l'exception du(des) administrateur(s) indépendant(s) qui perçoit(perçoivent) une rémunération dont le montant ne dépasse pas 13 500,00 EUR (hors TVA) par an par administrateur.

Au niveau de la Société de Gestion, la politique de rémunération en vigueur est mise à disposition gratuitement sur simple demande au siège social de la Société de Gestion. Un résumé de ladite politique de rémunération est disponible sur : <https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/informations-legales>.

Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

La Sicav et les compartiments n'ont pas recours à des opérations de pension, opérations de prêt de titres ou de matières premières, opérations d'emprunt de titres ou de matières premières, opérations d'achat-revente, opérations de vente-rachat, opérations de prêt avec appel de marge, contrats d'échange sur rendement global (total return swap) et/ou tout autre type d'instrument financier dérivé visé par le Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 sur la transparence des opérations de financement de titres et de réutilisation et modifiant le Règlement (UE) no 648/2012. Si le conseil d'administration de la Sicav décide de prévoir cette possibilité, le Prospectus sera mis à jour conformément aux exigences du Règlement (UE) 2015/2365 avant l'entrée en vigueur de cette décision.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Redemption gate

Lorsque le volume des demandes de rachats dans un compartiment de la Sicav pour un certain jour contiendrait 10% ou plus des actifs nets du compartiment le conseil d'administration de la Société pourra partiellement suspendre l'exécution des demandes de rachats jusqu'à un jour à déterminer par le conseil d'administration, en tenant compte des intérêts de tous les participants.

Cette suspension a lieu conformément aux dispositions de l'article 198/1 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 concernant les organismes de placement collectif qui répondent aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE.

En cas de suspension partielle de l'exécution des demandes de rachats, un avis sera publié sur le site internet de la Société de Gestion.

Au cours de la période de ce rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Droit de vote des participants

L'assemblée générale vote et délibère conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations belges. Sauf dans les cas prévus par la loi et les statuts de la Sicav, les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Les participants disposent d'un droit de vote à l'assemblée générale annuelle en fonction du nombre de parts qu'ils détiennent. Les participants qui souhaitent participer en personne à l'assemblée sont priés d'en informer CACEIS. L'avis de convocation à l'assemblée et l'ordre du jour de celle-ci sont publiés à l'avance au Moniteur belge.

Intégration des risques en matière de durabilité – SFDR

L'approche décrite ci-dessous a pour vocation de décrire la prise en compte au niveau des différents portefeuilles des risques en matière de durabilité encourus au sein desdits portefeuilles.

Etant donné que la thématique « Environnement, Social et Gouvernance » (ESG) est une thématique en développement constant, le cadre de l'approche ESG appliquée à la gestion des compartiments de la Sicav est amené à se développer et s'affiner. Les actionnaires pourront trouver plus d'information sur la prise en compte des facteurs ESG sur le site : <https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/investissement-responsable>.

Notamment, les critères ESG peuvent comprendre entre autres :

- Environnement : émissions de gaz, préservation des ressources naturelles, utilisation raisonnée des ressources naturelles
- Social : la promotion d'une société saine, équitable et innovante
- Gouvernance : rémunération des cadres et corruption

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG figureront dans le rapport annuel de la Sicav.

Au-delà de l'analyse financière traditionnelle, le processus de sélection des investissements prend en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le cadre de mise en œuvre de l'approche ESG au niveau de la Sicav s'articule à travers quatre dimensions :

1. Prise en compte de controverses, soit des informations extra-financières concernant les émetteurs des titres ;
2. Exclusion d'entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées ;
3. Vote aux assemblées générales d'entreprises investies ;
4. Entrée en dialogue actif avec des entreprises investies.

Au niveau de la première dimension de l'approche ESG, ces facteurs auxquels les investissements doivent satisfaire pour être sélectionnés sont déterminés sur la base d'une recherche externe indépendante validée en interne et sont liés au respect des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (principes relatifs au respect des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption).

Ainsi, les sociétés qui ne sont pas en conformité avec le Pacte Mondial des Nations-Unies et qui feraient face à des controverses majeures devront en principe être exclues des différents portefeuilles. Néanmoins, un titre pourra, après analyse approfondie de la situation et/ou lorsque l'entrée en dialogue actif aura permis d'aboutir à une résolution ou à une gestion satisfaisante de la controverse rencontrée par l'émetteur, être maintenu en portefeuille après validation par un comité interne indépendant.

Les controverses auxquelles font face les entreprises recouvrent, par exemple, les accidents industriels, les pollutions lourdes à l'environnement, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent, les violations graves des conventions sur les droits de l'homme de l'ONU, les problèmes de gouvernance structurellement préjudiciables.

Les controverses sont évaluées en fonction de leur impact au regard notamment de leur gravité, de leur fréquence et de la réaction de l'entreprise face à ladite controverse.

Par ailleurs, des sociétés ayant une activité au sein de secteurs déterminées par la Société de Gestion comme étant des secteurs controversés seront exclues des différents portefeuilles.

Au niveau de la deuxième dimension de l'approche ESG, un contrôle sera également effectué afin de s'assurer que les titres dans lesquels les différents compartiments investiront ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à fragmentation, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri). Ainsi la Société de Gestion limitera la possibilité d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

L'exécution effective des droits de vote d'entreprises investies prévue au niveau de la troisième dimension et l'entrée en dialogue actif avec les entreprises investies seront concrètement mises en œuvre au cas par cas, et notamment en veillant à préserver l'intérêt de l'investisseur final et les objectifs ESG.

Les termes « risques en matière de durabilité », « facteurs de durabilité » et « investissement durable » auront la signification qui leur est donnée au sein de l'article 2 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

SFDR fait une distinction entre (i) les produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (visés à l'article 8 de SFDR), et (ii) les produits financiers qui ont un objectif d'investissement durable (visés à l'article 9 de SFDR). Il est fait référence aux informations détaillées dans les sections respectives réservées aux compartiments en ce qui concerne la catégorisation des compartiments de la Sicav comme des produits financiers en accord avec l'article 8 de SFDR.

La Société de Gestion prend en compte l'impact probable des risques de durabilité sur la performance du produit et le risque que font peser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de chaque investissement. Pour tous les compartiments, la Société de Gestion évalue et tient également compte des principaux effets négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. La Société de Gestion utilise les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG susvisées afin de gérer les incidences négatives de ses investissements. Pour plus d'information en ce qui concerne les exclusions prises en compte par la Société de Gestion et l'approche concernant les incidences négatives, est fait référence au site web :

<https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/investissement-responsable>.

Risques liés aux investissements respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Le risque en matière de durabilité vise l'événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de risques suivants sont identifiés par la Sicav comme principaux risques en matière de durabilité :

- Les risques environnementaux tels que l'épuisement des ressources naturelles, les conditions climatiques extrêmes, le changement climatique, les défis de la gestion des déchets et l'impact sur les écosystèmes mondiaux et locaux. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur l'organisation elle-même.

La Société de gestion prend en compte les risques environnementaux et les éventuelles conséquences que ces risques peuvent avoir sur la Sicav. Entre autres, la Société prendra en compte les modifications de la réglementation, par exemple les restrictions des émissions de gaz à effet de serre, codes de gouvernance, les modifications de marché et les modifications technologiques qui résultent des menaces environnementales.

Dès lors que le changement climatique s'accélère, les risques pour la Sicav augmentent dans ce domaine.

- Les risques sociaux tels que les risques liés à la santé et à la sécurité, la gestion du climat social, les normes en matière de travail, la santé, la sécurité, les droits de l'homme, le bien-être des employés, la confidentialité des données, le respect de la vie privée, les risques relatifs à la protection des consommateurs et la gestion de capacité d'innovation.

SICAV BLB

La Société de gestion prend en compte les risques sociaux, et est consciente de l'impact des facteurs tels que l'éducation, la santé, et le bien-être économique. La Société s'engage dès lors à gérer les potentiels risques pour les investisseurs résultant de changements du climat social ou des controverses sociétales. Entre autres, la Société de gestion prendra en compte les potentielles survenances de pandémies, pouvant avoir un impact économique sur les investissements de la Sicav et un impact étendu au niveau géographique et au niveau temporel.

- Les risques de gouvernance en ce qui concerne la mauvaise gestion par les administrateurs, les risques réglementaires, le lobbying, les programmes de protection des whistle blowers, les contributions politiques, les mesures d'incitation pour les dirigeants, l'inclusion des facteurs de la durabilité dans la stratégie d'investissement de la Sicav, les droits des actionnaires et la cybersécurité.

La Société de gestion s'engage à prendre en compte les droits de l'homme, à respecter les dispositions internationales en matière de droits sociaux et à intégrer ces droits à la stratégie d'investissement. La Société de gestion prend également en compte les risques de cybercriminalité et les risques auxquels la Sicav est exposée en matière d'attaque, de vol ou de fraude.

La Société de gestion prend en compte les conséquences des facteurs ESG au court terme et au long terme (risques liés au climat (physique et transition), risques légaux et risques de réputation). En cas de mauvais historiques en matière de sécurité, droits sociaux ou en cas de mauvaise gestion de la cybersécurité, la Sicav pourrait être confrontée à des problèmes de marque et de réputation.

L'exposition aux risques ESG peut entraîner une perte matérielle réalisée ou potentielle sur la valeur des actifs des compartiments.

Ce risque de durabilité affecte tous les compartiments, que ceux-ci fassent ou non la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales. Pour tous les compartiments, la Société de Gestion tient compte de ces risques.

Les investissements dans d'autres instruments tels que, entre autres, les OPCVM et les instruments dérivés peuvent eux être impactés par les facteurs dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance. Les produits dérivés peuvent être exposés à des actions ou des obligations émises par des entreprises ou des États et peuvent donc être influencés par les risques ESG. Dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés, une évaluation des facteurs ESG devra avoir lieu.

Les investissements réalisés par la Sicav suivant des critères ESG, entre autres des critères d'exclusion, peuvent conduire à restreindre délibérément l'univers d'investissement possible et, par conséquent, à la renonciation d'opportunités d'investissement, une sous-pondération de certains titres ou une réduction d'exposition résultant de l'application de ces critères extra-financiers. L'application de critères ESG pourra dans certains cas résulter en des portefeuilles plus concentrés.

En outre, l'adoption de critères ESG, qui est facteur de pérennité à moyen et long terme, peut minorer le bénéfice à court terme. Ainsi, les compartiments de la Sicav qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (visés à l'article 8 de SFDR) pourraient avoir des performances différentes par rapport (i) au marché dans son ensemble si les investissements sous-performent le marché et (ii) à des compartiments similaires mais qui n'utilisent pas les critères ESG lors de la sélection des investissements et/ou pourraient faire en sorte que le compartiment vende pour des raisons liées à l'ESG des investissements pourtant performants. L'application des critères ESG et leur évolution peut conduire la Sicav à devoir céder un titre détenu prématurément, malgré les performances financières du titre.

Lors de l'évaluation d'un titre sur base des critères ESG, la Société de Gestion pourra avoir recours à des informations, rapports, sélections, notations, analyses et données ESG reçues par un tiers. Celles-ci peuvent être incomplètes, inexactes voire indisponibles. Ainsi, la Société de Gestion pourrait évaluer un titre sur base d'une information incomplète ou inexacte, ou, en cas d'indisponibilité, ne pas être en mesure de conduire une telle évaluation. Par ailleurs, la Société de Gestion pourrait ne pas interpréter ou appliquer correctement les critères ESG pertinents. Ni la Sicav, ni la Société de Gestion ne peuvent garantir, explicitement ou implicitement, l'équité, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de l'évaluation des critères ESG. Dans le cadre de cette évaluation, les critères ESG sont analysés en prenant en compte par exemple la culture d'entreprise de la société concernée, le respect des nouvelles normes environnementales ainsi que les principes du management. Il est possible que les risques de durabilité pertinents ne soient pas tous pris en compte, ou que l'importance d'un risque de durabilité ne corresponde pas aux conséquences qui suivent un événement de risque de durabilité.

Les risques tels qu'identifiés ci-dessus sont susceptibles d'évoluer en fonction de la composition du portefeuille et des investissements de la Sicav. L'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur les rendements de la Sicav est donc effectuée en fonction de la composition du portefeuille. Des informations supplémentaires sur la Sicav sont mises à disposition au sein des rapports périodiques.

Les investisseurs doivent noter que les exclusions et restrictions d'investissements selon les critères ESG pourraient ne pas correspondre directement à leurs propres opinions éthiques subjectives. Pour plus d'informations, les investisseurs doivent se référer à la politique en matière d'investissement socialement responsable.

Règlement Taxonomie

Le Règlement Taxonomie (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

visé à établir des critères pour déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Au sens du Règlement Taxonomie, un investissement durable sur le plan environnemental est un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du Règlement Taxonomie.

Afin de déterminer si un investissement est durable sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie, l'investissement doit répondre aux quatre conditions cumulatives suivantes :

a) contribue substantiellement à un des six objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution, et la protection ;
- et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

b) ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux énoncés au point a) ci-dessus

c) est exercé dans le respect des garanties (sociales) minimales au sens de l'article 18.1. du Règlement Taxonomie;

d) est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission Européenne. Pour savoir si un compartiment prévoit d'investir ou non dans des investissements durables environnementaux au sens du Règlement Taxonomie, veuillez-vous référer aux sections réservées aux compartiments.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Sur le plan économique, l'exercice écoulé a été marqué par la divergence entre une économie américaine toujours robuste et une conjoncture nettement moins dynamique en dehors des Etats-Unis. En effet, l'économie américaine s'est distinguée une fois de plus par sa résilience remarquable et a évité la récession, malgré le fort relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale de mars 2022 à juillet 2023. Dans le passé, un resserrement monétaire aussi important, accompagné d'une inversion de la courbe des taux d'intérêt, était presque toujours synonyme de récession endéans une période de 6 à 18 mois. Cette fois-ci, le PIB réel a augmenté d'environ 3% en glissement annuel au cours de chacun des 4 trimestres de juillet 2023 à juin 2024, ce qui constitue même une accélération par rapport au ralentissement observé durant les 12 mois antérieurs. Une fois encore, les deux principales raisons de cette évolution ont été l'opportunité des ménages américains à puiser dans leurs réserves financières excédentaires accumulées durant la pandémie ainsi que le niveau toujours élevé des dépenses publiques. En outre, le verrouillage du faible coût du service de la dette, tant pour les entreprises que pour les ménages, grâce à l'allongement des échéances durant la période de taux d'intérêt dérisoires, a considérablement réduit la sensibilité des acteurs économiques à la hausse du coût de l'argent. Enfin, la vulnérabilité structurelle de l'économie à une éventuelle contraction semble avoir diminué en raison de l'importance croissante des activités de services par nature moins cycliques que l'activité manufacturière. Dans la zone euro, l'amélioration conjoncturelle a été marginale, malgré la faiblesse marquée des 12 mois précédents. Des dépenses publiques nettement moins généreuses et des coûts énergétiques élevés depuis l'invasion russe en Ukraine ont pesé sur le niveau de la croissance. En Chine, la faiblesse persistante du secteur immobilier a considérablement affecté la confiance des ménages, ce qui empêche la consommation intérieure de se redresser et compromet la réalisation de l'objectif officiel d'une croissance annuelle du PIB de 5%. Au Japon, la hausse de l'inflation à un niveau supérieur aux augmentations salariales a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, ce qui explique le ralentissement de l'activité depuis le début de l'année.

Après avoir atteint un pic à 9,1% aux Etats-Unis en juin 2022 et à 10,7% dans la zone euro en octobre 2022, l'inflation s'est détendue des deux côtés de l'Atlantique. Le rétablissement post-Covid des chaînes d'approvisionnement et l'important resserrement monétaire des banques centrales ont considérablement ralenti la hausse des prix. Du côté des biens, l'inflation est même tombée à des niveaux proches de zéro, tandis que du côté des services, elle a été beaucoup plus tenace en raison de la résilience des marchés de l'emploi, même dans les pays enregistrant une faible croissance économique. A la fin de l'exercice écoulé, l'inflation s'élevait à 2,5% aux Etats-Unis et à 1,8% en zone euro, passant même en-dessous de la barre des 2%. Etant suffisamment confiantes dans la poursuite de la tendance désinflationniste dans les mois à venir, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont entamé leur cycle de relâchement monétaire, la BCE ayant baissé son taux de dépôt de 25 points de base une première fois en juin, puis une deuxième fois en septembre, et la Réserve fédérale ayant suivi avec une réduction de son principal taux directeur de 50 points de base en septembre.

Après avoir augmenté 3 années de suite à partir de niveaux dérisoires atteints durant la crise du Covid, les taux d'intérêt à long terme ont baissé aux États-Unis et en Europe en raison de la modération de l'inflation et des perspectives de relâchement monétaire des deux principales banques centrales. Hormis une période intermédiaire de correction de janvier à mai 2024, la baisse des taux longs des émetteurs souverains s'est déroulée en 2 phases : la première s'étant étendue de septembre à décembre 2023, la Réserve fédérale ayant alors signalé la fin de son cycle de taux haussiers, et la deuxième de mai à septembre 2024, en raison de l'anticipation par le marché du début du cycle de taux baissiers. Ainsi, de septembre 2023 à septembre 2024, le taux du bon du trésor US à 10 ans est passé de 4,57% à 3,78%, correspondant à un recul de presque 0,8%. Dans la zone euro, le taux de référence à 10 ans est passé de 2,84% à 2,12% en Allemagne, de 3,40% à 2,92% en France, de 3,93% à 2,92% en Espagne et de 4,78% à 3,45% en Italie. De fait, durant l'exercice écoulé, l'indice 'JP Morgan EMU Government Bond Index' a progressé de 9,1%. Les obligations d'entreprises de qualité se sont comportées globalement de manière similaire aux obligations d'État, le surcroît de rendement dû au portage plus élevé et à la baisse de leur prime de risque ayant été compensé par une durée plus courte que celle des emprunts d'État. Les obligations des entreprises à haut rendement et celles des pays émergents ont enregistré une performance supérieure, ayant bénéficié principalement de leur portage plus élevé.

En raison de l'absence de récession aux États-Unis, les marchés actions ont accéléré le mouvement haussier entamé durant l'exercice précédent. Le signal donné par la Réserve fédérale américaine en novembre 2023 de ne pas resserrer davantage sa politique monétaire a été le coup d'envoi à une nouvelle jambe haussière. Le rallye boursier s'est poursuivi presque sans interruption jusqu'à la mi-juillet, poussant la plupart des grands indices vers de nouveaux sommets historiques. Durant les mois d'été, la volatilité a augmenté en raison de signes plus intenses de faiblesse du marché de l'emploi américain faisant ressurgir des craintes de récession. Finalement, les marchés actions ont fini l'exercice en beauté, animée par la baisse surprise de 50 points de base des taux directeurs de la Réserve fédérale au mois de septembre. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice écoulé, l'indice MSCI World All Countries total return net en EUR a progressé de 25%, la hausse de l'indice exprimé en euros ayant même été atténuée par l'appréciation de la monnaie européenne face au dollar américain. Au niveau géographique, les États-Unis ont à nouveau été la région la plus performante, suivis par l'Europe, les pays émergents et le Japon. Au niveau sectoriel, le secteur technologique a continué de creuser l'écart, profitant toujours de l'engouement pour l'intelligence artificielle, suivi par les services de communication et les valeurs financières. Le secteur de l'énergie est le seul à avoir affiché une performance négative, suivi par les biens de consommation de base et les matériaux.

L'événement dominant sur le marché des changes a été l'évolution du yen japonais qui a fortement fluctué en cours d'exercice. En effet, de septembre 2023 à juillet 2024, le yen a poursuivi sa tendance baissière en raison du maintien de la politique monétaire extrêmement expansive de la Banque du Japon. Lorsque cette dernière a annoncé en juillet son intention d'entamer le processus de normalisation, le yen s'est retourné, reprenant en 2 mois quasiment tout le terrain qu'il avait perdu depuis le début de l'exercice. Comparé aux autres principales devises mondiales, l'euro n'a pas affiché de tendance claire au cours de la période sous revue. Ainsi, la monnaie européenne s'est dépréciée de 2,7% contre le franc suisse et de 3,9% contre la livre sterling, alors qu'elle a progressé de 5,3% contre le dollar américain (tout en demeurant au sein du corridor de fluctuation de 1,05 à 1,12 en place depuis début 2023). Après avoir enregistré une évolution déjà favorable durant l'exercice précédent, le cours de l'or a considérablement accéléré son mouvement haussier, affichant une progression de 35,2% (exprimée en euros) durant l'exercice écoulé. Le renforcement de leurs réserves en or par les banques centrales à l'Est ainsi que l'amorce du relâchement monétaire aux États-Unis et en zone euro ont déclenché une envolée du cours du métal jaune dont la caractéristique d'actif ultime de refuge demeure fortement appréciée dans un monde de tensions politiques et de déséquilibres économiques sans cesse croissants.



Sicav BLB SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
30 septembre 2024 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sicav BLB SA pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Sicav BLB SA (« la société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2024.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 30 septembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 145 201 734,44 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 29 144 654,40 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 30 septembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom	Devise	Fonds propres	Résultats
European Equities	EUR	68 203 183,01	13 064 436,70
American Equities	USD	85 934 233,32	17 946 326,96

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Le Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, inclus dans l'annexe du rapport annuel n'est pas soumis au contrôle légal.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire



Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Tom Renders

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.09.24 (en EUR)	Au 30.09.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	145.201.734,44	188.783.356,47
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	145.571.074,81	185.614.735,09
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	145.571.074,81	185.614.735,09
III. Créances et dettes à plus d'un an	-32.135,95	
B. Dettes	-32.135,95	
IV. Créances et dettes à un an au plus	-81.532,17	-327.479,28
A. Créances		
a. Montants à recevoir	744.501,58	102.717,92
b. Avoirs fiscaux		6.848,88
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-456.099,62	-398.103,56
c. Emprunts (-)	-369.934,13	-38.942,52
V. Dépôts et liquidités	124.326,02	3.740.972,32
A. Avoirs bancaires à vue	124.326,02	3.740.972,32
VI. Comptes de régularisation	-379.998,27	-244.871,66
B. Produits acquis	13.318,70	45.178,31
C. Charges à imputer (-)	-393.316,97	-292.849,97
D. Produits à reporter (-)		2.800,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	145.201.734,44	188.783.356,47
A. Capital	124.806.702,32	165.118.510,32
B. Participations au résultat	-8.749.622,29	-1.542.355,18
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	29.144.654,40	25.207.201,33

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.09.24 (en EUR)	Au 30.09.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	28.863.678,50	24.847.086,15
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	27.279.041,60	24.904.436,78
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.584.636,90	-57.350,63
II. Produits et charges des placements	2.196.975,61	2.622.792,81
A. Dividendes	2.484.949,18	3.183.502,03
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	120.485,61	121.556,52
C. Intérêts d'emprunts (-)	-50.792,03	-32.012,43
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-357.667,15	-650.253,31
IV. Coûts d'exploitation	-1.904.233,20	-2.214.254,33
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-234.770,90	-253.736,39
B. Charges financières (-)		-3.602,52
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-80.396,33	-102.252,61
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-1.331.736,20	-1.572.551,55
Classe I	-284.937,57	-261.871,20
Classe M	-661.625,43	-751.622,27
Classe P	-337.128,77	-486.810,11
Classe R	-48.044,43	-72.247,97
b. Gestion administrative et comptable	-81.873,43	-87.416,90
E. Frais administratifs (-)	-7.827,72	-24.146,82
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-33.735,79	-22.113,66
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-3.961,09	-13.500,00
H. Services et biens divers (-)	-65.263,67	-102.916,89
J. Taxes	-45.640,86	-49.144,77
Classe I	10.345,73	
Classe M	-67.569,89	
Classe P	14.504,00	
Classe R	-2.920,70	
K. Autres charges (-)	-19.027,19	17.127,77
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	292.742,41	408.538,48
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	29.156.420,91	25.255.624,63
VI. Impôts sur le résultat	-11.766,51	-48.423,30
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	29.144.654,40	25.207.201,33
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	20.395.032,11	24.680.566,02
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	29.144.654,40	26.253.184,08
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-8.749.622,29	-1.572.618,06
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-8.261.015,07	-20.899.582,72
IV. (Distribution des dividendes)	-12.134.017,04	-3.780.983,30

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

	30.09.24			30.09.23		
1 EUR	0,9415	CHF		0,9685	CHF	
	7,4547	DKK		7,4570	DKK	
	0,8321	GBP		0,8674	GBP	
	11,3130	SEK		11,5025	SEK	
	1,1161	USD		1,0587	USD	

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SICAV BLB AMERICAN EQUITIES

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment American Equities a été lancé le 13 décembre 2018.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de distribution - classe R et M : du 18/12/2018 au 19/12/2018 au prix de 100,00 USD par part.
- Parts de distribution - classe I et P : du 18/12/2018 au 19/12/2018 au prix de 1.000,00 USD par part.

2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable

2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectif du compartiment

Recherche d'une plus-value sur le capital sur le long terme.

Politique de placement du compartiment

Stratégie

Le compartiment est investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actions de sociétés cotées sur un marché réglementé américains.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif dans le but de placement de ses liquidités, sous respect des dispositions du chapitre IV. et V. du présent prospectus, le compartiment pourra investir jusqu'à maximum 10% de ses actifs nets dans des parts d'organismes de placements collectif en valeurs mobilières agréés conformément à la directive 2009/65/CE et autres OPC.

Le compartiment pourra également, dans le but de placement de ses liquidités, et sous réserve des dispositions du chapitre IV. et V. du prospectus :

- investir en instruments du marché monétaire ;
- investir en OPC monétaires ou OPC investis en titres de créances dont l'échéance finale ou résiduelle ne dépasse pas, compte tenu des instruments financiers y relatifs, 12 mois, respectivement des titres de créance pour lesquels le taux est adapté, compte tenu des instruments y associés, au moins une fois par an.

Facteurs ESG et intégration des risques en matière de durabilité

La société de gestion promeut des caractéristiques environnementales (E) et sociales mais ne réalisera pas d'investissements durables. Le compartiment se catégorise comme un produit financier en accord avec l'article 8 de SFDR.

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée approche « bottomup ») utilisée par la société de gestion, le compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales particulières, mais une combinaison de ces dernières.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds sont une résultante de la stratégie d'investissement de la société de gestion qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

En ce qui concerne la méthodologie applicable pour la promotion des caractéristiques E et S, la société de gestion applique les principes suivants :

Intégration des facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente de titres au sein du portefeuille du compartiment à travers l'ajustement de la valeur intrinsèque des entreprises.

La société de gestion intègre des facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente de titres au sein du portefeuille du compartiment à travers l'ajustement de la valeur intrinsèque des entreprises suivant leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research, un prestataire de service externe et indépendant.

Cette notation ESG repose sur une combinaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que, notamment, les émissions de carbone (E), le développement du capital humain (S) ou la composition du conseil d'administration (G).

Spécifiquement, dans sa méthode d'évaluation des investissements potentiels, la société de gestion attribue une valeur intrinsèque majorée aux émetteurs présentant une notation ESG élevée et, inversement, une valeur intrinsèque diminuée aux émetteurs présentant une notation ESG faible. La notation ESG de l'émetteur aura donc une incidence directe sur les décisions d'investissements et de désinvestissements relatives à cet émetteur. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente est décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Application d'une politique d'exclusion reposant sur les éléments suivants :

- la prise en compte de controverses dont les violations à des normes et conventions internationales en matière sociale, du droit du travail ou des droits de l'homme, telles que les principes Global Compact des Nations Unies ;
- l'exclusion des entreprises inscrites sur la Global Coal Exit List qui répertorie les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon;
- l'exclusion des entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse un certain pourcentage de leur production totale d'hydrocarbures;
- l'exclusion d'entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri.

Le compartiment détient un minimum de 75% de ses actifs dans des investissements alignés sur les caractéristiques E/S.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si un produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

De plus amples informations quant à la méthodologie du gestionnaire sont disponibles sur le site suivant : <https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/investissement-responsable>.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales, et sur la méthodologie de sélection utilisée, sont disponibles dans l'Annexe RTS relative au compartiment, reprise en annexe du présent prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement la divulgation précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Vous trouverez de plus amples informations sur le processus d'investissement responsable de la société de gestion sur son site web :

<https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/investissement-responsable>

Le compartiment ne prévoit pas d'investir dans des investissements durables environnementaux tels que défini par le Règlement Taxonomie (le pourcentage minimum d'investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables.

Ce point fera l'objet d'un suivi régulier et dès que des données suffisamment fiables, opportunes et vérifiables provenant d'émetteurs ou de sociétés faisant l'objet d'investissements seront disponibles et que des normes techniques réglementaires définitives seront publiées, fournissant des orientations plus détaillées sur le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil concernant la communication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers et sur la manière dont les informations de la Taxonomie doivent être rendues publiques, le prospectus sera mis à jour.

Devise de référence : USD

Opérations autorisées sur produits dérivés

Le compartiment pourra également avoir recours à des produits et instruments dérivés (tels que futurs sur indices actions, changes à terme, options traitées sur des marchés réglementés) à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

La SICAV souhaite faire bénéficier les actionnaires du compartiment " American Equities" soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxés (« RDT ») établi par les articles 202 à 205 du code des impôts sur les revenus (sans toutefois que cet objectif limite la capacité des organes de gestion d'investir dans des actifs autorisés qui ne permettent pas d'obtenir l'avantage fiscal établi par ce régime des RDT). Les organes de gestion veilleront donc à investir la plus grande partie du portefeuille du compartiment dans des actions qui donnent lieu à l'application du régime RDT susvisé, sans toutefois que cet objectif limite le droit des organes de gestion d'investir dans des actifs autorisés qui ne permettent pas d'obtenir l'avantage fiscal établi par ce régime des RDT.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Le marché des actions américain a affiché des performances généralement positives durant l'exercice écoulé. L'indice MSCI USA Net Total Return en USD a affiché une hausse de 35%. En même temps le BLB American Equities -I- a enregistré une performance positive de 19%.

Globalement les valeurs technologiques et ceux profitant d'un environnement plus inflationniste ont surperformé le marché dans son ensemble. Ceci a eu un effet négatif sur la performance relative du fonds. La technologie, les services à communication, les services publics, et le secteur financier ont été les secteurs les plus forts, tandis que les secteurs plus défensifs comme la santé et la consommation non-cyclique affichent les performances les plus faibles.

La sélection de titres dans le secteur de la technologie (Microsoft et Apple) de la consommation cyclique (principalement Amazon.com et Lowe's) et de l'industrie (Caterpillar) a contribué fortement à la performance absolue du fond. D'ailleurs la sélection de titres dans le secteur de la santé (Becton Dickinson) et de la consommation (Brown Forman, Estee Lauder et Nike) a pesé sur la performance relative du fonds.

Au cours de l'année fiscale 2024, le gérant a introduit 4 nouvelles valeurs au niveau du portefeuille à savoir les sociétés technologiques NVIDIA, ServiceNow et Broadcom ainsi que le producteur de Whiskey Brown Forman. Au cours de l'exercice, Durant cette période, 9 valeurs ont été vendues à savoir la société technologique Enphase Energy, la société de paiement PayPal, le distributeur en ligne eBay, les sociétés industrielles Veralto, Ecolab et Rockwell Automation, le brasseur américain Anheuser-Busch ainsi que la société biotechnologique Gilead et la société de diagnostique Becton Dickinson. À la suite de ces opérations, le fonds continue à détenir 35 positions.

Au cours des dernières années, **NVIDIA** s'est créé une position dominante dans les unités de traitement graphiques à savoir les « discrete GPU ». Ceci permet à la société de renforcer son leadership en intelligence artificielle avec une diversification de ses activités dans le secteur de l'automobile et des centres de données.

Avec une demande croissante pour les GPU, surtout dans l'informatique haute performance et l'intelligence artificielle, NVIDIA est fortement positionné pour bénéficier de ces tendances structurelles à long terme. Investir dans NVIDIA offre une exposition à la croissance continue de l'informatique accélérée par les GPU.

Autre élément important dans notre thèse d'investissement pour NVIDIA est son langage de programmation propriétaire CUDA. Il a une importance significative dans le domaine du calcul parallèle et de l'accélération des processeurs graphiques GPU.

La combinaison de la dominance dans les unités de traitement graphiques (GPU) avec son langage de programmation propriétaire CUDA renforce l'avantage compétitif de la société et son positionnement en tant que « market leader » pour les années à venir.

Broadcom est la sixième société de semi-conducteurs au monde et s'est développée dans divers produits de logiciels. La société offre 17 lignes de produits semi-conducteurs de base pour les marchés du sans fil, des réseaux, de la large bande, du stockage et de l'industrie. Broadcom est d'abord un développeur de produits, mais la société fabrique certains produits en interne, comme ses filtres FBAR, qui sont utilisés dans les iPhones. Dans le domaine des logiciels, Broadcom offre des logiciels de virtualisation, d'infrastructure et de sécurité aux grandes entreprises, aux institutions financières et aux gouvernements. A travers un grand nombre de fusion et d'acquisition, la société Broadcom comme elle se présente aujourd'hui regroupe un ensemble d'anciennes sociétés telles que Broadcom et Avago Technologies dans le domaine des puces, ainsi que Brocade Communication Systems, CA Technologies, Symantec et VMware dans le domaine des logiciels.

Fondée en 2004 par Fred Luddy, **ServiceNow** fournit des logiciels de gestion et d'automatisation des flux de travail basés sur le cloud pour permettre aux entreprises de numériser et d'automatiser leurs processus, d'améliorer leur efficacité opérationnelle et de conduire la transformation de leur organisation. Ayant commencé avec un seul domaine, la gestion des services informatiques, ServiceNow a élargi son portefeuille de produits pour inclure notamment le service à la clientèle et la prestation de services juridiques et de ressources humaines.

La « Now Platform de l'entreprise » s'inscrit dans le contexte actuel du marché, permettant aux clients la mise en place d'initiatives de transformation numérique et d'accroître la productivité pour faire plus avec moins. Ces deux tendances sont favorables à ServiceNow, car l'entreprise offre une forte valeur ajoutée à ses clients. Le taux de renouvellement des services d'abonnement de ServiceNow se situe à 97-99%, reflétant l'importance de son principal avantage compétitif : la capacité de rétention de ses clients.

Brown-Forman, le producteur de whiskey Jack Daniels, dispose d'un portefeuille de marques fortement reconnues en Whiskey américain et Tequila qui connaissent une croissance rapide aux États-Unis. En 2023, le whiskey représente 70% des ventes du groupe, suivi par les Ready-To-Drink (12%), la tequila (8%), le vin (5%), le rhum (2%), le gin (1%) et autres. L'existence de barrières à l'entrée reste très importante sur le marché du whiskey, dû aux exigences de vieillissement élevées, ce qui protège le positionnement stratégique du groupe pour le long terme.

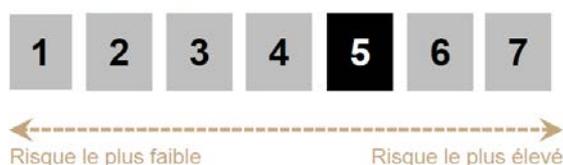
Au niveau financier Brown-Forman continue à publier des marges stables et des taux de rentabilité élevés et réguliers dans le temps.

2.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à adapter la composition du portefeuille en fonction des opportunités d'investissement de notre approche d'investissement bottom-up.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Un indicateur synthétique de risque - est calculé pour chaque compartiment. Il est calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) du 1286/2014 et du Règlement délégué (UE) 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017. La version la plus récente se trouve dans le document d'informations clés.

Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de rembourser l'investissement.

L'indicateur synthétique de risque classe le compartiment sur une échelle de 1 à 7, reflétant les niveaux de risque plus faible au plus élevé, sur la base de son historique de volatilité. Plus le classement d'un compartiment sur l'échelle est élevé, plus le risque est élevé. Si le compartiment est classé plus bas sur l'échelle, le risque est plus faible. Si le compartiment est placé dans la catégorie la plus basse, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un investissement sans le moindre risque.

Les principales limites de l'indicateur synthétique de risque sont que les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur ne fournissent pas toujours une indication fiable du futur profil de risque du compartiment. Les catégories de risque peuvent donc varier dans le temps.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer les dividendes suivants :

- Classe I (BE6309897476) : 170,38 USD payable le 07.02.25
- Classe M (BE6309898482) : 17,37 USD payable le 07.02.25
- Classe P (BE6309896460) : 164,23 USD payable le 07.02.25
- Classe R (BE6309895454) : 11,34 USD payable le 07.02.25

2.2 . BILAN

	Au 30.09.24 (en USD)	Au 30.09.23 (en USD)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	85.934.233,32	110.911.362,04
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	86.606.246,90	109.141.001,40
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	86.606.246,90	109.141.001,40
III. Créances et dettes à plus d'un an	-19.019,00	
B. Dettes	-19.019,00	
IV. Créances et dettes à un an au plus	-436.772,85	-290.561,45
A. Créances		
a. Montants à recevoir	29.242,23	26.317,16
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-53.150,09	-275.648,22
c. Emprunts (-)	-412.864,99	-41.230,39
V. Dépôts et liquidités		2.184.592,21
A. Avoirs bancaires à vue		2.184.592,21
VI. Comptes de régularisation	-216.221,73	-123.670,12
B. Produits acquis	14.864,33	47.832,54
C. Charges à imputer (-)	-231.086,06	-172.984,91
D. Produits à reporter (-)		1.482,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES	85.934.233,32	110.911.362,04
A. Capital	74.623.187,28	92.606.793,35
B. Participations au résultat	-6.635.280,92	-545.375,81
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	17.946.326,96	18.849.944,50

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.09.24 (en USD)	Au 30.09.23 (en USD)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	18.197.364,53	18.977.070,11
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	18.199.167,62	18.976.723,06
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-1.803,09	347,05
II. Produits et charges des placements	871.020,65	1.073.960,32
A. Dividendes	1.117.548,75	1.328.344,37
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	128.495,88	127.676,62
C. Intérêts d'emprunts (-)	-50.639,60	-2.295,59
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-324.384,38	-379.765,08
IV. Coûts d'exploitation	-1.113.804,86	-1.171.715,96
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-99.909,41	-56.145,53
B. Charges financières (-)		-2.006,58
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-47.946,57	-54.323,85
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-810.859,96	-899.235,05
Classe I	-204.967,16	-187.144,99
Classe M	-389.331,49	-404.705,37
Classe P	-179.278,43	-253.158,81
Classe R	-37.282,88	-54.225,88
b. Gestion administrative et comptable	-43.569,33	-46.179,35
E. Frais administratifs (-)	-4.316,06	-16.013,18
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-20.534,61	-12.120,05
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.181,70	-7.146,56
H. Services et biens divers (-)	-42.110,20	-58.097,17
J. Taxes	-32.532,62	-33.924,17
Classe I	6.625,71	
Classe M	-42.932,29	
Classe P	5.822,87	
Classe R	-2.048,91	
K. Autres charges (-)	-9.844,40	13.475,53
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-242.784,21	-97.755,64
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	17.954.580,32	18.879.314,47
VI. Impôts sur le résultat	-8.253,36	-29.369,97
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	17.946.326,96	18.849.944,50
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	11.311.046,04	18.304.568,69
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	17.946.326,96	18.849.944,50
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-6.635.280,92	-545.375,81
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-2.816.740,75	-14.523.585,39
IV. (Distribution des dividendes)	-8.494.305,29	-3.780.983,30

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.09.24

Dénomination	Quantité au 30.09.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en USD)	% Portefeuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>86.606.246,90</u>	<u>100,00%</u>	<u>100,78%</u>
<u>États-Unis</u>				<u>86.606.246,90</u>	<u>100,00%</u>	<u>100,78%</u>
ABBOTT LABORATORIES	22.470	USD	114,01	2.561.804,70	2,96%	2,98%
ADOBE INC	1.270	USD	517,78	657.580,60	0,76%	0,77%
ALPHABET INC -A-	23.380	USD	165,85	3.877.573,00	4,48%	4,51%
AMAZON.COM INC	22.920	USD	186,33	4.270.683,60	4,93%	4,97%
APPLE INC	22.940	USD	233,00	5.345.020,00	6,17%	6,22%
BOOKING HOLDINGS INC	400	USD	4.212,12	1.684.848,00	1,95%	1,96%
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	9.400	USD	172,50	1.621.500,00	1,87%	1,89%
BROWN-FORMAN CORP -B- NON VOTING	16.260	USD	49,20	799.992,00	0,92%	0,93%
CATERPILLAR - REGISTERED	7.480	USD	391,12	2.925.577,60	3,38%	3,40%
CONSTELLATION BRANDS INC -A-	15.130	USD	257,69	3.898.849,70	4,50%	4,54%
CUMMINS - REGISTERED	4.950	USD	323,79	1.602.760,50	1,85%	1,87%
DANAHER CORP - REG SHS	8.180	USD	278,02	2.274.203,60	2,63%	2,65%
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	11.690	USD	99,69	1.165.376,10	1,35%	1,36%
FEDEX CORP	2.150	USD	273,68	588.412,00	0,68%	0,68%
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	4.590	USD	206,71	948.798,90	1,10%	1,10%
IQVIA HOLDINGS INC	4.430	USD	236,97	1.049.777,10	1,21%	1,22%
JOHNSON & JOHNSON	4.560	USD	162,06	738.993,60	0,85%	0,86%
LOWE'S CO INC	13.270	USD	270,85	3.594.179,50	4,15%	4,18%
MASTERCARD INC -A-	9.300	USD	493,80	4.592.340,00	5,30%	5,34%
MICROSOFT CORP	18.350	USD	430,30	7.896.005,00	9,12%	9,19%
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	17.090	USD	73,67	1.259.020,30	1,45%	1,46%
MOODY'S CORP	2.480	USD	474,59	1.176.983,20	1,36%	1,37%
NIKE INC	29.930	USD	88,40	2.645.812,00	3,05%	3,08%
NVIDIA CORP	32.680	USD	121,44	3.968.659,20	4,58%	4,62%
PEPSICO INC	12.860	USD	170,05	2.186.843,00	2,53%	2,54%
ROPER TECHNOLOGIES	5.000	USD	556,44	2.782.200,00	3,21%	3,24%
SERVICENOW INC	2.340	USD	894,39	2.092.872,60	2,42%	2,44%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC - REG SHS	2.800	USD	618,57	1.731.996,00	2,00%	2,02%
TJX COS INC	28.980	USD	117,54	3.406.309,20	3,93%	3,96%
UNION PACIFIC CORP	6.430	USD	246,48	1.584.866,40	1,83%	1,84%
UNITEDHEALTH GROUP INC	5.980	USD	584,68	3.496.386,40	4,04%	4,07%
UNITED PARCEL SERVICE-CL B	4.220	USD	136,34	575.354,80	0,66%	0,67%
VERISK ANALYTICS	2.980	USD	267,96	798.520,80	0,92%	0,93%
VISA INC -A-	18.110	USD	274,95	4.979.344,50	5,75%	5,79%
ZOETIS INC -A-	9.350	USD	195,38	1.826.803,00	2,11%	2,13%
Total ACTIONS				86.606.246,90	100,00%	100,78%
TOTAL PORTEFEUILLE				86.606.246,90	100,00%	100,78%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-436.772,85		-0,51%
AUTRES				-235.240,73		-0,27%
TOTAL DE L'ACTIF NET				85.934.233,32		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	100,00%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Internet et services d'Internet	19,64%
Distribution, commerce de détail	13,01%
Construction de machines et appareils	11,07%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	8,47%
Articles de bureaux et ordinateurs	8,04%
Holding et sociétés financières	7,11%
Electronique et semi-conducteurs	6,58%
Banques et institutions financières	5,97%
Tabac et alcool	5,43%
Service de santé publique et service social	4,04%
Industrie agro-alimentaire	3,98%
Textile et habillement	3,05%
Transports	2,51%
Industrie aéronautique et spatiale	1,10%
TOTAL	100,00%

Par devise	
USD	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en USD)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	12.441.524,70	7.813.736,65	20.255.261,35
Ventes	34.549.601,20	26.867.338,26	61.416.939,46
Total 1	46.991.125,90	34.681.074,91	81.672.200,81
Souscriptions	8.029.147,43	785.558,22	8.814.705,65
Remboursements	27.724.700,63	20.911.509,99	48.636.210,62
Total 2	35.753.848,06	21.697.068,21	57.450.916,27
Moyenne de référence de l'actif net total	105.564.828,56	90.968.253,43	98.297.726,89
Taux de rotation	10,64%	14,27%	24,64%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	01.10.2021 - 30.09.2022			01.10.2022 - 30.09.2023			01.10.2023 - 30.09.2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe I - Dis.	2.915,00	4.251,00	14.738,90	1.332,00	245,00	15.825,90	3.445,00	8.100,00	11.170,904
Classe M - Dis.	94.641,53	38.695,43	331.709,41	134.978,67	159.626,25	307.061,83	19.148,12	85.968,27	240.241,687
Classe P - Dis.	19.093,02	19.435,71	26.110,11	442,02	820,55	25.731,57			14.274,323
Classe R - Dis.	3.962,55	1.877,12	47.810,46	3.306,75	17.798,856	33.318,36	2.838,50	29.654,51	6.502,337
TOTAL			420.368,88			381.937,66			272.189,251

Montants payés et reçus par l'OPC (USD)							
Part	01.10.2021 - 30.09.2022		01.10.2022 - 30.09.2023		01.10.2023 - 30.09.2024		
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	
Classe I - Dis.	4.745.738,20	6.860.163,19	2.061.469,52	364.185,15	5.371.417,09	13.236.029,78	
Classe M - Dis.	16.790.059,23	6.563.509,87	20.346.038,78	24.528.950,91	3.125.401,95	14.156.187,30	
Classe P - Dis.	31.499.993,88	30.207.592,24	622.318,75	1.192.303,08		17.783.483,61	
Classe R - Dis.	475.884,70	234.374,11	334.618,68	1.877.842,87	317.886,61	3.460.509,93	
TOTAL	53.511.676,01	43.865.639,41	23.364.445,73	27.963.282,01	8.814.705,65	48.636.210,62	

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en USD)							
Part	01.10.2021 - 30.09.2022		01.10.2022 - 30.09.2023		01.10.2023 - 30.09.2024		
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	
Classe I - Dis.	19.559.383,72	1.327,06	23.675.781,10	1.496,01	19.258.092,50	1.723,95	
Classe M - Dis.	45.164.754,39	136,16	47.149.929,57	153,55	42.506.569,23	176,93	
Classe P - Dis.	32.910.413,71	1.260,45	36.562.109,15	1.420,90	23.376.969,78	1.637,69	
Classe R - Dis.	4.485.161,82	93,81	3.523.542,22	105,75	792.601,81	121,89	
TOTAL	102.119.713,64		110.911.362,04		85.934.233,32		

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

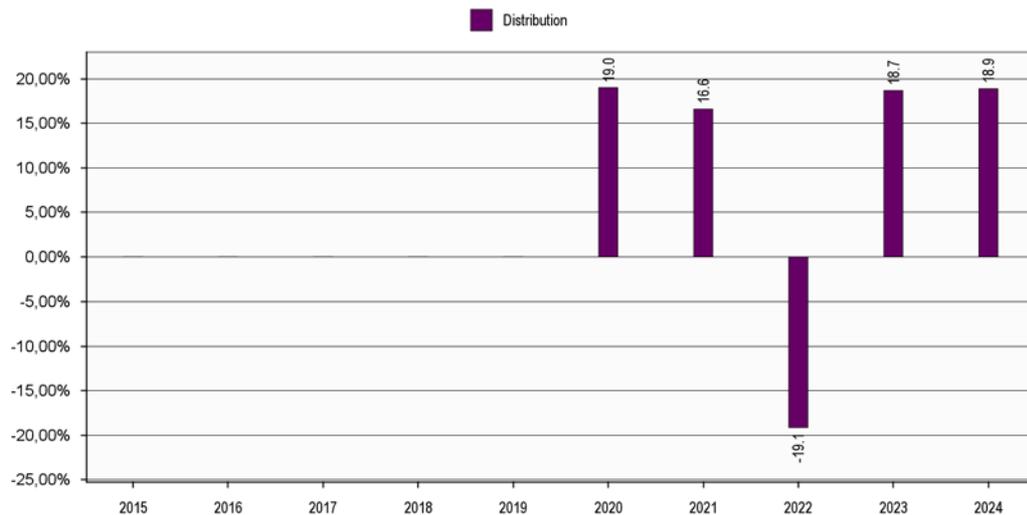
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en USD):

Classe I

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
18,89% (en USD)	4,63% (en USD)	9,72% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

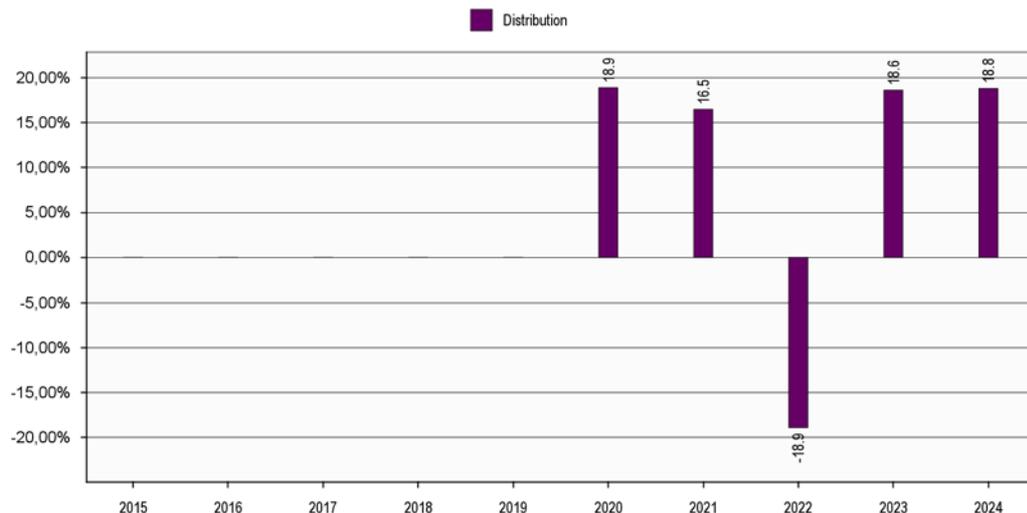
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe M

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
18,81% (en USD)	4,56% (en USD)	9,63% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

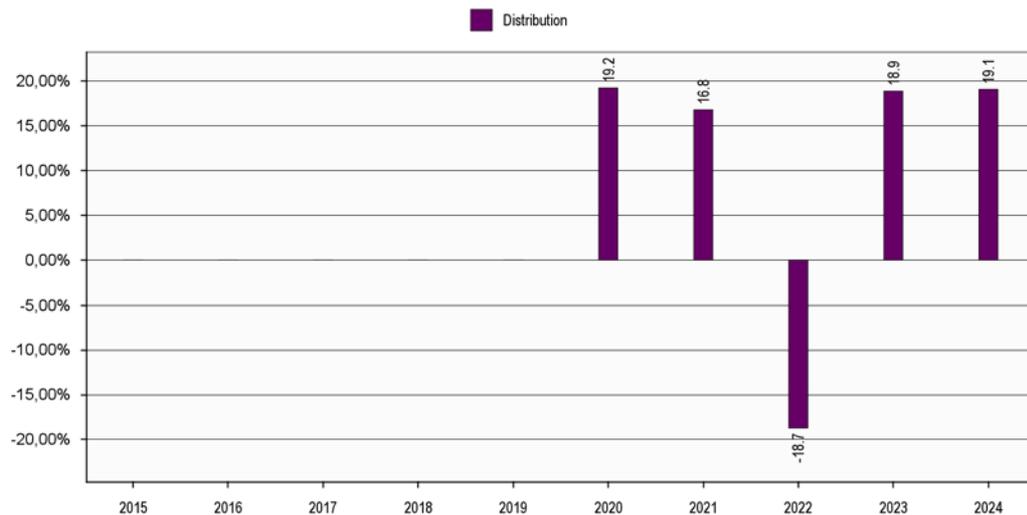
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
19,08% (en USD)	4,80% (en USD)	9,90% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

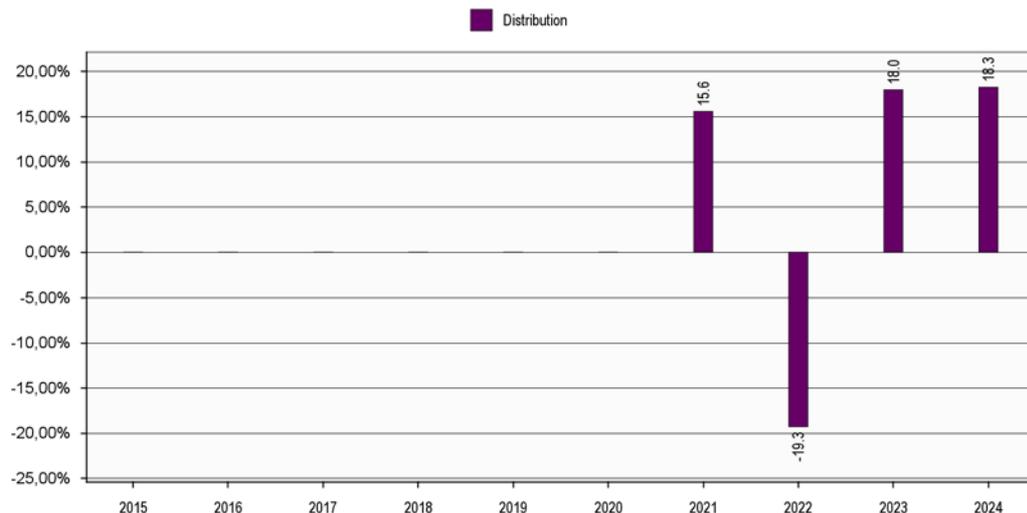
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
18,28% (en USD)	4,06% (en USD)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex,t}, ..., VNI_{ex,t+n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

2.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Part de distribution - BE6309897476 : 1,07%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,04% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,04%
Coûts de transaction	0,03% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,03%

- Part de distribution - BE6309898482 : 1,18%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,15%
Coûts de transaction	0,03% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,03%

- Part de distribution - BE6309896460 : 0,91%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,88% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,88%
Coûts de transaction	0,03% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,03%

- Part de distribution - BE6309895454 : 1,74%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,71% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,71%
Coûts de transaction	0,03% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,03%

Les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, calculés conformément aux dispositions du Règlement (UE) n° 1286/2014 en ce qui concerne le document 'informations clés et les conditions à remplir lors de la fourniture du document d'informations clés ou du prospectus sur un support durable autre que le papier ou au moyen d'un site web, sont inclus dans le document des informations clés. Les frais récurrents correspondent aux frais facturés à l'Organisme de Placement Collectif (ci-après, l' « OPC ») durant une période d'un an. Les coûts récurrents sont exprimés en chiffres et se rapportent aux frais d'une année entière. Pour la première année, il s'agit d'une estimation. Ils comprennent tous les frais annuels et tous les autres paiements prélevés sur les actifs de la Sicav qui sont exigés ou autorisés par la législation

et la réglementation, les statuts ou le prospectus. Ils ne comprennent toutefois pas les commissions de performance, les coûts d'entrée et de sortie payés directement par l'investisseur, les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui seraient facturés par la banque dépositaire, la société de gestion, l'agent administratif, les administrateurs de la Sicav ou tout conseiller en placement. Les coûts d'entrée et de sortie payés par l'OPC pour l'achat et la vente d'articles d'un autre OPC font également partie des frais récurrents. Ils ne comprennent pas les intérêts payés sur les emprunts bancaires.

Les coûts récurrents et les taux de rotation du portefeuille durant les périodes précédentes peuvent également être consultés sur demande au siège social de la Sicav (37 boulevard du roi Albert II, 1030 Bruxelles).

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour les classes I et P parce que la Taxe OPC pour l'année fiscale 2023, payée en 2024, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de frais de notaire.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.670,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT SICAV BLB EUROPEAN EQUITIES

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment European Equities a été lancé le 13 décembre 2018.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de distribution - classe R et M : du 18/12/2018 au 19/12/2018 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution - classe I et P : du 18/12/2018 au 19/12/2018 au prix de 1.000,00 EUR par part.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectif du compartiment

Recherche d'une plus-value sur le capital sur le long terme.

Politique de placement du compartiment

Stratégie : la politique d'investissement :

Le compartiment est investi à concurrence de minimum 75% de ses actifs nets en actions de sociétés cotées sur un marché réglementé européen.

Les sociétés sont choisies en fonction de leur qualité intrinsèque et de leur évaluation et seront soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif dans le but de placement de ses liquidités, sous respect des dispositions du chapitre IV. et V. du présent prospectus, le compartiment pourra investir jusqu'à maximum 10% de ses actifs nets dans des parts d'organismes de placements collectif en valeurs mobilières agréés conformément à la directive 2009/65/CE et autres OPC. Le compartiment pourra également, dans le but de placement de ses liquidités, et sous réserve des dispositions du chapitre IV. et V. du présent prospectus :

- investir en instruments du marché monétaire ;
- investir en OPC monétaires ou OPC investis en titres de créances dont l'échéance finale ou résiduelle ne dépasse pas, compte tenu des instruments financiers y relatifs, 12 mois, respectivement des titres de créance pour lesquels le taux est adapté, compte tenu des instruments y associés, au moins une fois par an.

Facteurs ESG et intégration des risques en matière de durabilité

La société de gestion promeut des caractéristiques environnementales (E) et sociales mais ne réalisera pas d'investissements durables. Le compartiment se catégorise comme un produit financier en accord avec l'article 8 de SFDR.

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée approche « bottomup ») utilisée par la société de gestion, le compartiment ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales particulières, mais une combinaison de ces dernières.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds sont une résultante de la stratégie d'investissement de la société de gestion qui promeut la durabilité à travers trois axes :

l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

En ce qui concerne la méthodologie applicable pour la promotion des caractéristiques E et S, la société de gestion applique les principes suivants :

Intégration des facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente de titres au sein du portefeuille du compartiment à travers l'ajustement de la valeur intrinsèque des entreprises.

La société de gestion intègre des facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente de titres au sein du portefeuille du compartiment à travers l'ajustement de la valeur intrinsèque des entreprises suivant leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research, un prestataire de service externe et indépendant.

Cette notation ESG repose sur une combinaison des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que, notamment, les émissions de carbone (E), le développement du capital humain (S) ou la composition du conseil d'administration (G).

Spécifiquement, dans sa méthode d'évaluation des investissements potentiels, la société de gestion attribue une valeur intrinsèque majorée aux émetteurs présentant une notation ESG élevée et, inversement, une valeur intrinsèque diminuée aux émetteurs présentant une notation ESG faible. La notation ESG de l'émetteur aura donc une incidence directe sur les décisions d'investissements et de désinvestissements relatives à cet émetteur. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente est décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Application d'une politique d'exclusion reposant sur les éléments suivants :

- la prise en compte de controverses dont les violations à des normes et conventions internationales en matière sociale, du droit du travail ou des droits de l'homme, telles que les principes Global Compact des Nations Unies ;
- l'exclusion des entreprises inscrites sur la Global Coal Exit List qui répertorie les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon;
- l'exclusion des entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse un certain pourcentage de leur production totale d'hydrocarbures;
- l'exclusion d'entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention d'armes controversées, telles que les mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, uranium appauvri.

Le compartiment détient un minimum de 75% de ses actifs dans des investissements alignés sur les caractéristiques E/S.

Aucun n'indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si un produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

De plus amples informations quant à la méthodologie du gestionnaire sont disponibles sur le site suivant : <https://www.banquedeluxembourginvestments.com/fr/bank/bli/investissement-responsable>.

De plus amples informations sur la manière dont le compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales, et sur la méthodologie de sélection utilisée, sont disponibles dans l'Annexe RTS relative au compartiment, reprise en annexe du présent prospectus. Cette annexe couvre spécifiquement la divulgation précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Vous trouverez de plus amples informations sur le processus d'investissement responsable de la société de gestion sur son site web :

<https://www.banquedeluxembourginvestments.com/en/bank/bli/responsible-investing#page-02>

Le compartiment ne prévoit pas d'investir dans des investissements durables environnementaux tels que défini par le Règlement Taxonomie (le pourcentage minimum d'investissements alignés au sens du Règlement Taxonomie : 0%). Les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables.

Ce point fera l'objet d'un suivi régulier et dès que des données suffisamment fiables, opportunes et vérifiables provenant d'émetteurs ou de sociétés faisant l'objet d'investissements seront disponibles et que des normes techniques réglementaires définitives seront publiées, fournissant des orientations plus détaillées sur le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil concernant la communication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers et sur la manière dont les informations de la Taxonomie doivent être rendues publiques, le prospectus sera mis à jour.

Devise de référence : EUR

Opérations autorisées sur produits dérivés

Le compartiment pourra également avoir recours à des produits et instruments dérivés (tels que futurs sur indices actions, changes à terme, options traitées sur des marchés réglementés) à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

La SICAV souhaite faire bénéficier les actionnaires du compartiment " European Equities" soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxés (« RDT ») établi par les articles 202 à 205 du code des impôts sur les revenus (sans toutefois que cet objectif limite la capacité des organes de gestion d'investir dans des actifs autorisés qui ne permettent pas d'obtenir l'avantage fiscal établi par ce régime des RDT). Les organes de gestion veilleront donc à investir la plus grande partie du portefeuille du compartiment dans des actions qui donnent lieu à l'application du régime RDT susvisé, sans toutefois que cet objectif limite le droit des organes de gestion d'investir dans des actifs autorisés qui ne permettent pas d'obtenir l'avantage fiscal établi par ce régime des RDT.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . *Indice et benchmark*

Non applicable

3.1.7 . *Politique suivie pendant l'exercice*

BLB European Equities (Part M) a clôturé l'année fiscale sur une hausse de 18,15%. Les principaux contributeurs à la performance ont été SAP, Assa Abloy, Schneider Electric, Novonesis et SGS.

SAP a continué sur sa bonne tendance de l'exercice précédent, soutenu par la dynamique de son activité sur le cloud et ses initiatives dans l'intégration de l'IA dans ses solutions informatiques. Assa Abloy s'est démarqué grâce à sa bonne résilience et progression de ses marges dans un secteur de la construction pourtant morose. Schneider a bénéficié du message positif et de ses ambitions de croissance communiquées lors de sa « journée investisseurs » ainsi que de ses résultats de qualité, porté par ses activités dans la gestion de l'énergie (notamment dans les centres de données) et les logiciels, et des prévisions 2024 en ligne avec le consensus. Novonesis a bien performé suite à des messages encourageants de la direction quant aux opportunités de marché dont bénéficie la société et aux synergies de la récente fusion entre Novozymes et CHR Hansen. SGS, sous l'emprise de sa nouvelle directrice générale, a fait état d'une accélération de sa croissance et du maintien des objectifs annuels.

Les principaux détracteurs à la performance ont été Reckitt Benckiser, Nestlé, Pernod Ricard, Diageo et Spirax Sarco. Reckitt Benckiser a chuté suite aux procès annoncés en cours d'année à l'encontre du groupe pour un possible manquement de pour son lait pour bébés prématurés Enfamil qui a causé des décès. Nestlé est demeuré faible, en l'absence de rebond de sa croissance et de l'annonce du départ de son directeur général. Pernod Ricard et Diageo ont souffert de la faiblesse du marché des spiritueux, notamment en Chine et aux Etats-Unis, et de la hausse des taxes à l'importation imposées par la Chine. Spirax-Sarco a poursuivi sa baisse en raison de la faiblesse de plusieurs de ses marchés finaux, notamment le secteur de la santé dont les investissements ont faibli depuis la sortie de la crise Covid.

Au cours de l'exercice fiscal, la diversification du portefeuille a été augmentée avec de nouveaux investissements aux débouchés finaux hétérogènes.

Un nouvel investissement a été entrepris dans Lonza. Plus grand acteur mondial sur le marché de la production de médicaments, grâce à une large expertise technique et capacité d'innovation, Lonza bénéficie d'une bonne visibilité sur son activité, notamment avec le développement des médicaments biologiques et la poursuite de la sous-traitance par les sociétés pharmaceutiques.

Une position a été initiée dans Novartis. Novartis offre une proposition d'investissement intéressante grâce à ses fortes capacités en matière de recherche et développement (R&D), à son solide pipeline de médicaments, à sa présence significative sur le marché mondial et à son récent recentrage sur les médicaments de marque. L'engagement de l'entreprise en matière de R&D, combiné à son orientation stratégique vers des thérapies de pointe telles que la thérapie génique, la thérapie cellulaire et la santé numérique, la place en bonne position pour une croissance durable à long terme. Novartis investit environ 20% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soutenant ainsi son engagement en faveur de l'innovation, et dispose d'un solide pipeline de 109 projets. 32 d'entre eux concernent des projets de phase III dans ses thérapies cardiovasculaires, immunologiques et oncologiques. Dans l'ensemble, le pipeline devrait être en mesure de compenser l'érosion des ventes à laquelle l'entreprise sera confrontée avec la fin de brevets. Novartis, l'une des plus grandes entreprises pharmaceutiques au monde, bénéficie d'avantages d'échelle substantiels en matière de fabrication, de marketing et de distribution. Les nombreuses alliances et coentreprises de la société lui permettent de tirer parti d'une expertise externe et d'étendre sa présence sur le marché, en particulier sur les marchés émergents. Novartis a également rationalisé ses opérations commerciales et amélioré l'allocation de son capital au cours des dernières années. L'entreprise a en effet finalisé sa transformation avec la cession de la division santé grand public en 2018, la scission d'Alcon (soins oculaires) en 2019, la vente de sa participation dans Roche en 2021 et la scission de Sandoz, sa division génériques, en 2023. Novartis se consacre désormais entièrement à la découverte et à la commercialisation de médicaments de marque ciblant des maladies graves. Cette réorientation stratégique devrait permettre d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de se concentrer sur des domaines d'activité plus rentables et axés sur l'innovation.

Straumann, entreprise suisse, est entrée dans le portefeuille. Straumann est un des leaders mondiaux dans le secteur des implants dentaires, bénéficiant d'une solide réputation et d'une forte part de marché. Leur expertise et leurs produits innovants leur confèrent un avantage concurrentiel significatif. Straumann investit fortement dans la recherche et le développement, ce qui leur permet de rester à la pointe de l'innovation dans leur domaine. Le développement de nouvelles technologies et produits peut stimuler la croissance future de l'entreprise. Le groupe est parfaitement positionné pour tirer parti de l'expansion du marché des implants dentaires et des solutions de régénération, qui soutenu par des facteurs tels que le vieillissement de la population, l'augmentation de la prise de conscience de l'importance de la santé bucco-dentaire et les progrès technologiques dans les procédures dentaires.

Un investissement a été initié dans Amadeus, entreprise espagnole, est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions informatiques et de distribution pour l'industrie du voyage, avec une part de marché significative dans le secteur des systèmes de réservation et de la gestion des voyages. L'entreprise propose une large gamme de produits et services, allant des systèmes de réservation pour les compagnies aériennes, les agences de voyages et les hôtels, aux solutions de gestion des aéroports et des compagnies aériennes. Cette diversification permet de réduire les risques et de stabiliser les revenus. Le secteur du voyage connaît une croissance continue, alimentée par l'augmentation des revenus

disponibles, la mondialisation et la numérisation accrue des processus de réservation et de gestion des voyages. Amadeus entretient des partenariats solides avec de nombreuses compagnies aériennes, agences de voyages et autres acteurs de l'industrie du voyage, ce qui renforce sa position sur le marché et favorise une croissance continue.

Compass a également fait l'objet d'un nouvel investissement. Entreprise anglaise spécialisée dans les services de restauration et de gestion des installations. Compass Group est l'un des plus grands fournisseurs de services de restauration au monde, opérant dans plus de 50 pays. Sa position de leader sur le marché lui confère une forte reconnaissance de la marque et une base de clients diversifiée. L'entreprise offre une gamme étendue de services, allant de la restauration d'entreprise et scolaire aux services de santé, de sports et de loisirs, et de défense. Cette diversification permet de stabiliser les revenus et de réduire les risques liés à la dépendance à un seul secteur. La demande pour les services de Compass est soutenue par des tendances durables telles que l'externalisation des services de restauration et de gestion des installations par les entreprises et les institutions. De plus, la diversification sectorielle aide l'entreprise à résister aux chocs économiques. Compass a une stratégie de croissance solide, combinant l'expansion organique avec des acquisitions stratégiques pour pénétrer de nouveaux marchés et étendre ses offres de services.

Une position a été initiée dans Ferguson PLC, un acteur majeur dans la distribution de produits de plomberie, de chauffage et d'autres matériaux de construction, principalement sur le marché nord-américain. L'entreprise bénéficie d'une position de leader grâce à un vaste réseau de points de vente et à une logistique efficace qui lui permettent de répondre rapidement aux besoins de ses clients. Sa stratégie d'investissement repose sur plusieurs piliers : l'expansion continue de ses capacités numériques pour améliorer l'expérience client, la diversification de son portefeuille de produits et l'optimisation de ses opérations pour maximiser l'efficacité. Ferguson met également un accent particulier sur les acquisitions stratégiques pour renforcer sa présence sur le marché et élargir son offre. Avec une forte capacité à générer des flux de trésorerie, l'entreprise peut continuer à investir dans sa croissance tout en offrant des rendements attrayants à ses actionnaires, ce qui en fait une opportunité d'investissement solide et durable.

Un nouvel investissement a été entrepris dans Epiroc, entreprise suédoise spécialisée dans la fabrication d'équipements pour les secteurs de l'exploitation minière et des infrastructures. Forte de son héritage d'innovation et de qualité, Epiroc offre une large gamme de produits, allant des foreuses aux outils de construction et solutions de services. Sa thèse d'investissement repose sur plusieurs axes stratégiques : l'accent sur la durabilité avec des technologies visant à réduire l'impact environnemental, l'innovation continue à travers le développement de solutions numériques et automatisées, et une solide présence mondiale qui lui permet de répondre aux besoins variés de ses clients. Epiroc bénéficie également de tendances favorables du marché, telles que l'augmentation de la demande de métaux et minéraux critiques pour la transition énergétique. Avec une stratégie axée sur la croissance rentable et une solide position financière, Epiroc représente une opportunité d'investissement attrayante pour ceux cherchant à capitaliser sur les besoins croissants des industries minières et de construction.

Un début de position a été initié dans BESl. BESl est un acteur dans les technologies d'assemblage de semi-conducteurs. Son leadership technologique lui confère des parts de marchés élevées sur des niches de ce segment, dont la demande et la valeur ajoutée dans la chaîne de production de semi-conducteurs sont amenés à progresser afin de maintenir la performance des semi-conducteurs à l'avenir.

Finalement, Hermès est entrée dans le portefeuille. Hermès se distingue par son positionnement sur le très haut de gamme du secteur du luxe qui maintient le groupe hors des turbulences actuelles du secteur avec une bonne visibilité sur son activité. Ces positions ont été financées par la réduction de la position dans Vinci, affectée par la situation politique française et son nouveau programme budgétaire, et par la vente de Infineon en raison de la faiblesse du marché de l'automobile.

Parallèlement à ces nouveaux investissements, les positions dans Ashtead, Nestlé, Roche, AstraZeneca, LVMH, Novo Nordisk, ASML ont été légèrement augmentées.

Ces investissements ont été financés par les ventes d'Experian vendue en raison de risque que la hausse des taux fait peser sur son activité, comme confirmé par ses concurrents américains ; de Kone qui reste confrontée à la crise immobilière chinoise ; d'Adidas, après sa forte progression en 2023 et dans un contexte de marché qui demeure faible, notamment en Chine et Europe ; et de Reckitt Benckiser qui a été vendue en raison du manque de visibilité sur le dossier Enfamil et des possibles manquements imputables à la société.

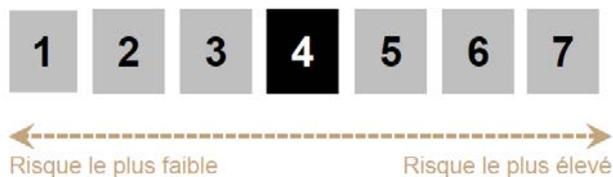
Ces ventes ont été accompagnées de réduction des positions dans SAP, Assa Abloy, EssilorLuxottica, Legrand, Coloplast, Alcon, Geberit et Halma.

3.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à adapter la composition du portefeuille en fonction des opportunités d'investissement de notre approche d'investissement bottom-up.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Un indicateur synthétique de risque - est calculé pour chaque compartiment. Il est calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) du 1286/2014 et du Règlement délégué (UE) 2017/653 de la Commission du 8 mars 2017. La version la plus récente se trouve dans le document d'informations clés.

Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de rembourser l'investissement.

L'indicateur synthétique de risque classe le compartiment sur une échelle de 1 à 7, reflétant les niveaux de risque plus faible au plus élevé, sur la base de son historique de volatilité. Plus le classement d'un compartiment sur l'échelle est élevé, plus le risque est élevé. Si le compartiment est classé plus bas sur l'échelle, le risque est plus faible. Si le compartiment est placé dans la catégorie la plus basse, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un investissement sans le moindre risque.

Les principales limites de l'indicateur synthétique de risque sont que les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur ne fournissent pas toujours une indication fiable du futur profil de risque du compartiment. Les catégories de risque peuvent donc varier dans le temps.

3.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer les dividendes suivants :

- Classe I (BE6309900502) : 73,84 EUR payable le 07.02.25
- Classe M (BE6309901518) : 9,03 EUR payable le 07.02.25
- Classe P (BE6309899498) : 93,54 EUR payable le 07.02.25
- Classe R (BE6309902524) : 5,51 EUR payable le 07.02.25

3.2 . BILAN

	Au 30.09.24 (en EUR)	Au 30.09.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	68.203.183,01	84.026.461,98
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	67.970.387,65	82.529.963,99
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	67.970.387,65	82.529.963,99
III. Créances et dettes à plus d'un an	-15.094,60	
B. Dettes	-15.094,60	
IV. Créances et dettes à un an au plus	309.823,82	-53.041,07
A. Créances		
a. Montants à recevoir	718.300,04	77.861,10
b. Avoirs fiscaux		6.848,88
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-408.476,22	-137.751,05
V. Dépôts et liquidités	124.326,02	1.677.603,05
A. Avoirs bancaires à vue	124.326,02	1.677.603,05
VI. Comptes de régularisation	-186.259,88	-128.063,99
C. Charges à imputer (-)	-186.259,88	-129.463,99
D. Produits à reporter (-)		1.400,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	68.203.183,01	84.026.461,98
A. Capital	57.943.042,74	77.650.464,65
B. Participations au résultat	-2.804.296,43	-1.027.242,25
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	13.064.436,70	7.403.239,58

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.09.24 (en EUR)	Au 30.09.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	12.558.526,82	6.923.052,99
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	10.972.274,32	6.980.731,41
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	1.586.252,50	-57.678,42
II. Produits et charges des placements	1.416.526,12	1.608.426,51
A. Dividendes	1.483.606,27	1.928.867,44
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	5.351,09	964,67
C. Intérêts d'emprunts (-)	-5.418,08	-29.844,22
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-67.013,16	-291.561,38
IV. Coûts d'exploitation	-906.244,88	-1.107.556,85
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-145.250,35	-200.706,37
B. Charges financières (-)		-1.707,29
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-37.435,38	-50.943,19
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-605.191,73	-723.215,02
Classe I	-101.283,47	-85.110,88
Classe M	-312.777,72	-369.373,99
Classe P	-176.492,21	-247.699,07
Classe R	-14.638,33	-21.031,08
b. Gestion administrative et comptable	-42.834,56	-43.800,04
E. Frais administratifs (-)	-3.960,46	-9.022,21
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-15.336,43	-10.666,15
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.006,25	-6.750,00
H. Services et biens divers (-)	-27.532,21	-48.043,53
J. Taxes	-16.491,07	-17.103,05
Classe I	4.408,98	
Classe M	-29.101,82	
Classe P	9.286,61	
Classe R	-1.084,84	
K. Autres charges (-)	-10.206,44	4.400,00
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	510.281,24	500.869,66
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	13.068.808,06	7.423.922,65
VI. Impôts sur le résultat	-4.371,36	-20.683,07
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	13.064.436,70	7.403.239,58
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	10.260.140,27	6.375.997,33
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	13.064.436,70	7.403.239,58
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.804.296,43	-1.027.242,25
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-5.737.166,90	-6.375.997,33
IV. (Distribution des dividendes)	-4.522.973,37	

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.09.24

Dénomination	Quantité au 30.09.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
ACTIONS						
<i>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</i>				67.970.387,65	100,00%	99,66%
<u>Suisse</u>				20.027.587,25	29,47%	29,37%
ALCON INC. - REG SHS	20.282	CHF	84,32	1.816.536,45	2,67%	2,66%
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	6.182	CHF	133,80	878.593,23	1,29%	1,29%
GEBERIT AG	1.718	CHF	551,40	1.006.219,34	1,48%	1,48%
GIVAUDAN SA - REG SHS	181	CHF	4.640,00	892.070,74	1,31%	1,31%
LONZA GROUP	716	CHF	534,60	406.578,79	0,60%	0,60%
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	31.669	CHF	84,96	2.857.930,04	4,21%	4,19%
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	32.468	CHF	97,15	3.350.434,12	4,93%	4,91%
ROCHE HOLDING LTD - DIVIDEND RIGHT CERT	11.551	CHF	270,60	3.320.091,99	4,89%	4,87%
SGS LTD	30.921	CHF	94,34	3.098.504,58	4,56%	4,54%
SIKA AG-REG	6.287	CHF	280,10	1.870.506,88	2,75%	2,74%
STRAUMANN HOLDING LTD - REG SHS	3.610	CHF	138,25	530.121,09	0,78%	0,78%
<u>France</u>				15.010.721,23	22,08%	22,01%
AIR LIQUIDE SA	13.376	EUR	173,26	2.317.525,76	3,41%	3,40%
DASSAULT SYST.	21.009	EUR	35,63	748.550,67	1,10%	1,10%
ESSILORLUXOTTICA SA	7.371	EUR	212,60	1.567.074,60	2,30%	2,30%
HERMES INTERNATIONAL SA	180	EUR	2.206,00	397.080,00	0,58%	0,58%
L'OREAL SA	4.344	EUR	402,05	1.746.505,20	2,57%	2,56%
LEGRAND SA	14.553	EUR	103,30	1.503.324,90	2,21%	2,20%
LVMH	3.997	EUR	688,50	2.751.934,50	4,05%	4,03%
PERNOD RICARD SA	10.316	EUR	135,60	1.398.849,60	2,06%	2,05%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	9.577	EUR	236,20	2.262.087,40	3,33%	3,32%
VINCI SA	3.028	EUR	104,95	317.788,60	0,47%	0,47%
<u>Royaume-Uni</u>				11.335.945,99	16,68%	16,62%
ASHTREAD GROUP	13.270	GBP	57,86	922.783,73	1,36%	1,35%
ASTRAZENECA PLC	21.896	GBP	115,88	3.049.466,35	4,49%	4,47%
COMPASS GROUP PLC	30.088	GBP	23,94	865.701,24	1,27%	1,27%
CRODA INTERNATIONAL PLC - REG SHS	26.268	GBP	42,17	1.331.316,10	1,96%	1,95%
DIAGEO PLC	53.938	GBP	26,03	1.687.405,97	2,48%	2,47%
HALMA PLC	22.654	GBP	26,08	710.073,10	1,04%	1,04%
SPIRAX-SARCO ENGIN	5.705	GBP	75,15	515.270,42	0,76%	0,76%
UNILEVER PLC	38.714	EUR	58,22	2.253.929,08	3,32%	3,31%
<u>Danemark</u>				5.507.054,47	8,10%	8,07%
COLOPLAST AS -B-	5.436	DKK	875,00	638.058,12	0,94%	0,93%
NOVONESIS A/S	35.220	DKK	482,20	2.278.186,64	3,35%	3,34%
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR REGISTERED	24.547	DKK	786,80	2.590.809,71	3,81%	3,80%
<u>Allemagne</u>				4.892.768,10	7,20%	7,17%
DEUTSCHE BOERSE AG	9.452	EUR	210,70	1.991.536,40	2,93%	2,92%
SAP AG	10.242	EUR	204,40	2.093.464,80	3,08%	3,07%
SYMRISE AG	6.509	EUR	124,10	807.766,90	1,19%	1,18%
<u>Pays-Bas</u>				4.526.638,80	6,66%	6,64%
ASML HOLDING NV	3.634	EUR	745,60	2.709.510,40	3,99%	3,98%
BESI - REG SHS	1.214	EUR	113,55	137.849,70	0,20%	0,20%
WOLTERS KLUWER NV	11.099	EUR	151,30	1.679.278,70	2,47%	2,46%
<u>Suède</u>				3.254.482,17	4,79%	4,77%
ASSA ABLOY AB -B- REG SHS	80.562	SEK	341,60	2.432.597,83	3,58%	3,57%
ATLAS COPCO AB -A- REG SHS	34.141	SEK	196,45	592.857,73	0,87%	0,87%
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	11.804	SEK	219,50	229.026,61	0,34%	0,33%
<u>Espagne</u>				2.694.104,66	3,96%	3,95%
AMADEUS IT GROUP SA -A-	11.202	EUR	64,92	727.233,84	1,07%	1,07%
INDITEX SHARE FROM SPLIT	37.013	EUR	53,14	1.966.870,82	2,89%	2,88%
<u>Irlande</u>				538.406,05	0,79%	0,79%
KINGSPAN GROUP	6.383	EUR	84,35	538.406,05	0,79%	0,79%

Dénomination	Quantité au 30.09.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<u>États-Unis</u>				<u>182.678,93</u>	<u>0,27%</u>	<u>0,27%</u>
FERGUSON ENTERPRISES INC	1.034	GBP	147,00	182.678,93	0,27%	0,27%
Total ACTIONS				67.970.387,65	100,00%	99,66%
TOTAL PORTEFEUILLE				67.970.387,65	100,00%	99,66%
Avoirs bancaires à vue				124.326,02		0,18%
BELFIUS BANQUE		EUR		124.326,02		0,18%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				124.326,02		0,18%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				309.823,82		0,45%
AUTRES				-201.354,48		-0,29%
TOTAL DE L'ACTIF NET				68.203.183,01		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Suisse	29,47%
France	22,08%
Royaume-Uni	16,68%
Danemark	8,10%
Allemagne	7,20%
Pays-Bas	6,66%
Suède	4,79%
Espagne	3,96%
Irlande	0,79%
États-Unis	0,27%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Industrie pharmaceutique et cosmétique	24,71%
Chimie	14,58%
Services divers	8,61%
Construction de machines et appareils	6,90%
Electrotechnique et électronique	5,54%
Internet et services d'Internet	5,25%
Electronique et semi-conducteurs	5,23%
Tabac et alcool	4,54%
Industrie agro-alimentaire	4,20%
Banques et institutions financières	3,32%
Constructions, matériaux de construction	3,01%
Holding et sociétés financières	2,93%
Distribution, commerce de détail	2,89%
Service de santé publique et service social	2,68%
Art graphique, maison d'édition	2,47%
Industrie horlogère	1,29%
Restauration, industrie hôtelière	1,27%
Textile et habillement	0,58%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	44,01%
CHF	29,47%
GBP	13,63%
DKK	8,10%
SEK	4,79%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	11.475.556,34	11.997.344,12	23.472.900,46
Ventes	28.269.018,27	23.049.959,38	51.318.977,65
Total 1	39.744.574,61	35.047.303,50	74.791.878,11
Souscriptions	5.121.413,82	456.598,21	5.578.012,03
Remboursements	21.382.904,20	13.082.823,50	34.465.727,70
Total 2	26.504.318,02	13.539.421,71	40.043.739,73
Moyenne de référence de l'actif net total	79.005.239,42	70.917.966,66	74.959.452,12
Taux de rotation	16,76%	30,33%	46,36%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS BANK, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	01.10.2021 - 30.09.2022			01.10.2022 - 30.09.2023			01.10.2023 - 30.09.2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe I - Dis.	2.075,86	2.200,00	10.302,86	105,00	120,00	10.287,86	5.125,00	8.930,00	6.482,859
Classe M - Dis.	110.604,28	11.047,97	392.652,10	53.905,48	111.955,61	334.601,98	4.177,60	74.877,53	263.902,054
Classe P - Dis.	3.171,90		29.893,83	218,75	681,68	29.430,90		12.447,83	16.983,076
Classe R - Dis.	13.354,50		25.459,37		12.104,87	13.354,50		170,00	13.184,497
TOTAL			458.308,16			387.675,24			300.552,486

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	01.10.2021 - 30.09.2022		01.10.2022 - 30.09.2023		01.10.2023 - 30.09.2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe I - Dis.	2.408.029,99	2.398.086,00	103.376,70	117.012,55	5.031.957,60	9.653.197,70
Classe M - Dis.	15.376.428,09	1.429.940,15	6.531.879,03	13.650.309,85	546.054,43	9.213.954,73
Classe P - Dis.	4.218.329,26		278.271,67	810.605,27		15.583.433,37
Classe R - Dis.	1.229.358,91			1.055.060,82		15.141,90
TOTAL	23.232.146,25	3.828.026,15	6.913.527,40	15.632.988,49	5.578.012,03	34.465.727,70

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	01.10.2021 - 30.09.2022		01.10.2022 - 30.09.2023		01.10.2023 - 30.09.2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe I - Dis.	9.079.743,65	881,28	9.718.016,02	944,61	7.238.908,02	1.116,62
Classe M - Dis.	42.596.824,75	108,48	38.926.359,82	116,34	36.275.325,45	137,46
Classe P - Dis.	32.508.842,86	1.087,48	34.305.235,56	1.165,62	23.442.949,92	1.380,37
Classe R - Dis.	1.913.398,80	75,15	1.076.850,58	80,64	1.245.999,62	94,50
TOTAL	86.098.810,06		84.026.461,98		68.203.183,01	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

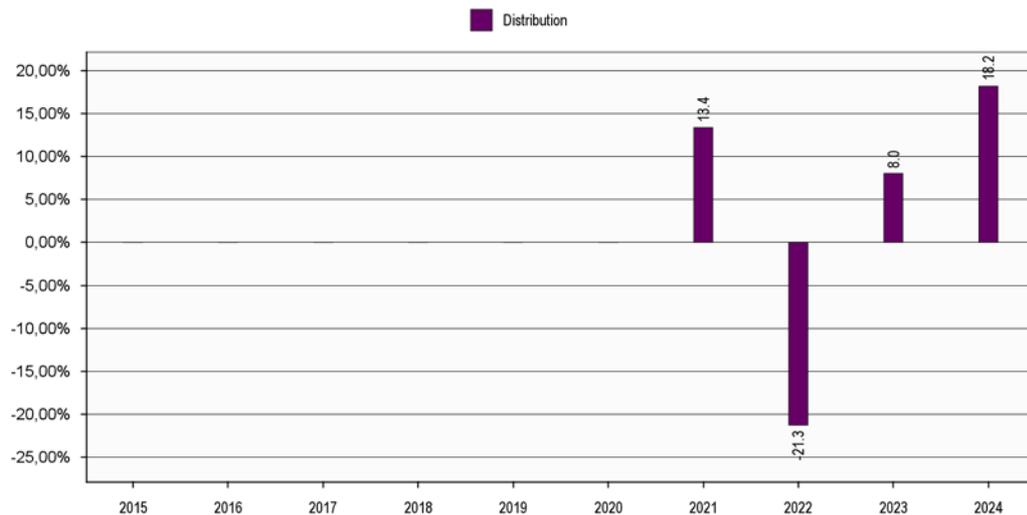
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe I

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
18,21% (en EUR)	0,19% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

P t = $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex,t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex,t+1})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex,t+n})]$$

avec

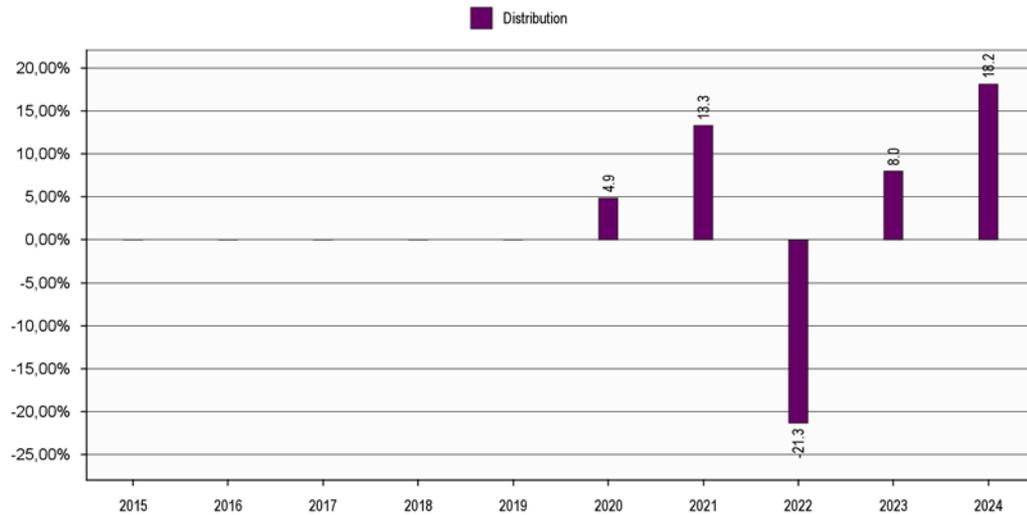
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex,t}, ..., VNI_{ex,t+n} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe M

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
18,15% (en EUR)	0,15% (en EUR)	3,60% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

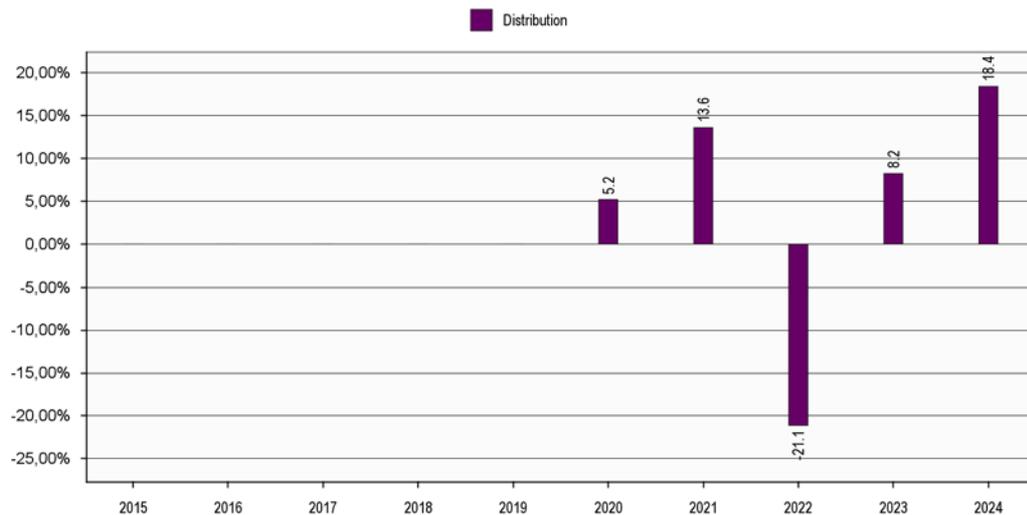
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
18,42% (en EUR)	0,37% (en EUR)	3,86% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

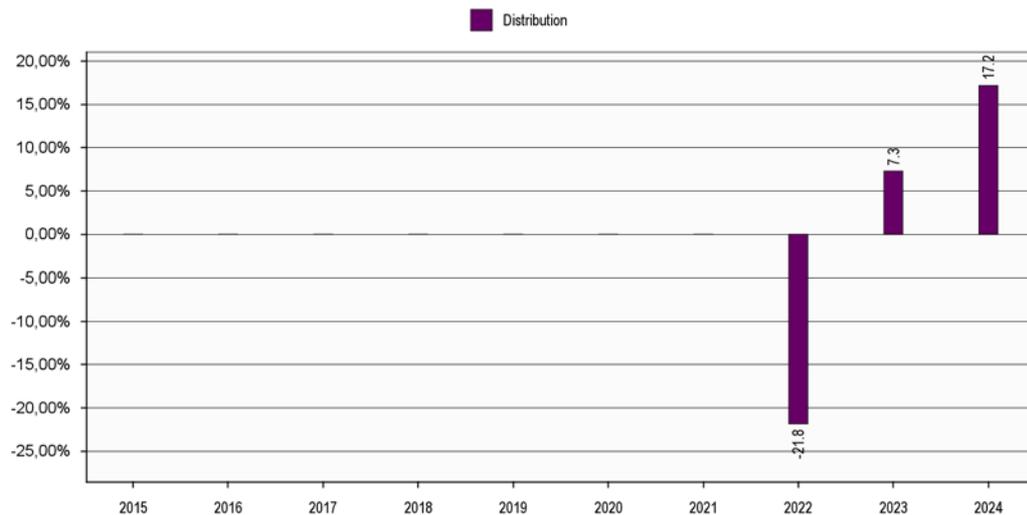
D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
17,19% (en EUR)	-0,58% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = ((1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}))^{(1/n)} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- n le nombre d'année (périodes)
- P t = $[\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$

avec

P t la performance annuelle pour la première période

VNI t+1 la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

D_t, D_{t+1}, ..., D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ..., VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais**Frais récurrents**

- Part de distribution - BE6309900502 : 1,10%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,05%
Coûts de transaction	0,05% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,05%

- Part de distribution - BE6309901518 : 1,20%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,15%
Coûts de transaction	0,05% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,05%

- Part de distribution - BE6309899498 : 0,93%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,88% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,88%
Coûts de transaction	0,05% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,05%

- Part de distribution - BE6309902524 : 2,02%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,97%
Coûts de transaction	0,05% par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0,05%

Les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation, calculés conformément aux dispositions du Règlement (UE) n° 1286/2014 en ce qui concerne le document 'informations clés et les conditions à remplir lors de la fourniture du document d'informations clés ou du prospectus sur un support durable autre que le papier ou au moyen d'un site web, sont inclus dans le document des informations clés. Les frais récurrents correspondent aux frais facturés à l'Organisme de Placement Collectif (ci-après, l' « OPC ») durant une période d'un an. Les coûts récurrents sont exprimés en chiffres et se rapportent aux frais d'une année entière. Pour la première année, il s'agit d'une estimation. Ils comprennent tous les frais annuels et tous les autres paiements prélevés sur les actifs de la Sicav qui sont exigés ou autorisés par la législation

et la réglementation, les statuts ou le prospectus. Ils ne comprennent toutefois pas les commissions de performance, les coûts d'entrée et de sortie payés directement par l'investisseur, les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui seraient facturés par la banque dépositaire, la société de gestion, l'agent administratif, les administrateurs de la Sicav ou tout conseiller en placement. Les coûts d'entrée et de sortie payés par l'OPC pour l'achat et la vente d'articles d'un autre OPC font également partie des frais récurrents. Ils ne comprennent pas les intérêts payés sur les emprunts bancaires.

Les coûts récurrents et les taux de rotation du portefeuille durant les périodes précédentes peuvent également être consultés sur demande au siège social de la Sicav (37 boulevard du roi Albert II, 1030 Bruxelles).

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour les classes I et P parce que la Taxe OPC pour l'année fiscale 2023, payée en 2024, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.670,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.